

La Lanterne d'Usson

Bulletin
municipal

Janvier
2019

bonne
année
2019

N°14





Si l'année passée a été riche en événements et en projets sur notre commune d'Usson, le rythme des projets engagés pour l'année 2019 s'annonce tout aussi soutenu et verra notamment la finalisation du plan d'aménagement du bourg et de la butte d'Usson lancé en 2012, l'adoption du PLU, le relancement de la restauration de l'église Saint-Maurice, l'installation d'un Wifi public dans le bourg ou encore une évolution de la collecte des déchets ménagers du centre-bourg.

L'ensemble de ces projets va bien sûr dans la même direction : l'amélioration du cadre de vie des Ussonnais, la protection de notre patrimoine et de notre environnement, le maintien de notre village au sein de l'association des plus beaux villages de France et enfin, l'aménagement touristique de celui-ci.

En effet, aujourd'hui, dans le nouveau redécoupage administratif instauré par l'Etat lors de la fusion en 2017 des Communautés de Communes, il semble important pour chaque commune composant l'Agglo du Pays d'Issoire d'affirmer ses points forts, afin de s'inscrire pleinement dans l'avènement de ce nouveau territoire et de l'enrichir de ses atouts.

Si notre commune est petite par sa taille, elle est grande par son histoire, par sa géologie et par sa situation exceptionnelle, qui en font un lieu incontournable du tourisme du Pays d'Issoire.

En ce début d'année 2019, l'API, soutenue par la Région Auvergne Rhône Alpes, mène une réflexion sur la stratégie touristique à développer sur son territoire.

En tant que conseiller communautaire, membre de la commission tourisme de l'API, j'ai participé de manière active à ce travail qui, je l'espère, contribuera au développement touristique de l'ensemble de notre territoire, à même de créer du dynamisme économique et démographique.

Je souhaite ainsi que notre commune d'Usson s'inscrive pleinement dans cette démarche et contribue de manière active à l'épanouissement de ce grand territoire.

Sur le plan national, notre pays connaît depuis la fin de l'année 2018 un grand mouvement social débouchant sur l'organisation du « Grand débat national ». A titre personnel, je ne peux que souhaiter que cette initiative du Président de la République, à laquelle les Maires de France ont été associés, prenne en compte les difficultés et les situations avérées de précarité rencontrées par certains de nos concitoyens et débouche sur des propositions permettant la réduction des inégalités sociales et l'instauration d'une meilleure équité fiscale.

Concernant notre commune plus particulièrement, la municipalité n'a pas été sollicitée par ses administrés pour procéder à la mise en place d'un cahier de doléance ou apporter son soutien à l'organisation d'un débat. Comme je l'ai indiqué lors de mes vœux du 18 janvier dernier, la municipalité se tient bien sûr à votre disposition et se fera un point d'honneur à répondre à vos demandes d'expression publique dans le cadre de ce grand débat national.

Sur le plan international, cette année se tiendront les Elections Européennes, le dimanche 26 mai 2019. Considérant l'importance de ces instances sur notre vie quotidienne, je vous encourage explicitement à venir exprimer vos opinions en venant insérer votre bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

J'espère que cette année 2019 amènera à chaque Ussonnais sa part de bonheur et qu'il fasse bon vivre à Usson !

Bertrand LIVET
Maire d'Usson



Vie communale P : 4

- Conseil municipal p. : 4
- Informations mairie p. : 4
- Délégations Organismes p. : 5
- Commissions p. : 5
- Etat civil p. : 6
- Recensement militaire p. : 7
- Urbanisme p. : 7
- Compte-rendus des Conseils municipaux p. : 8
- Ecole de Sauxillanges p. : 11
- Budget p. : 12
- Point sur les travaux et projets en cours p. : 14
- Tournages de documentaires : France 5 et la RAI p. : 25

Agglomération du Pays d'Issoire P : 26

- API : services et compétences p. : 26
- Contrat territorial de l'Eau-Mère p. : 27
- Promotion touristique p. : 30
- Le bureau de tourisme d'Usson p. : 33
- Visites guidées du Pays d'Art et d'Histoire p. : 34
- Saison culturelle "Les p'tits papiers" p. : 34

Organismes et représentations P : 36

- Association des Plus Beaux Villages de France p. : 36
- Parc Naturel Régional du Livradois Forez p. : 38
- ADMR p. : 40
- ADIL p. : 41

Animations et culture P : 42

- La saison artistique 2018 p. : 42
- L'église Saint-Maurice p. : 43
- Animations 2018 Pierre Desnoyers p. : 43
- Qui était donc Saint Martin ? p. : 44
- Osez l'altitude ! La mer de nuages... p. : 44
- La butte d'Usson en écho au classement UNESCO p. : 45
- Le conseil municipal pendant la guerre de 14-18 p. : 47
- La commission d'action sociale p. : 50
- Spectacle "100 % magie" p. : 51
- Festival du TRAC p. : 52
- La carte Free Pass p. : 53
- Usson se souvient p. : 53
- Pèlerinage p. : 53

Vie associative P : 54

- Comité d'animation - Médiévales d'Usson p. : 54
- Usson Passé Présent p. : 56
- Club de la butte p. : 57
- Chemins d'Usson p. : 58
- Amis de l'église Saint Maurice p. : 59
- Arvernetourix p. : 60
- Don du sang p. : 60

Administratif P : 61

- Guide des démarches p. : 61
- Numéros utiles p. : 62
- Renseignements pratiques p. : 63



MAIRIE D'USSON

Maire : LIVET Bertrand
Conseiller communautaire

1er Adjoint : VERNET Gérard, chargé des finances, de l'action sociale et de la vie associative
Conseiller communautaire suppléant

2ème Adjoint : CHANAL Gabriel, chargé des travaux, des bâtiments communaux et de la voirie

Conseillers : SAUVADET Marie-Hélène : conseillère déléguée à l'action culturelle
SAUVAGE Christophe : conseiller délégué au numérique
AMIET Jean- Pierre, BAUBET Noëlle, BOSSE Cécile, FONTANET Mickaël,
GILLARD Béatrice, GIRAUD Daniel.

Informations Mairie

Adresse :

Mairie d'Usson
Rue de la Mairie
63490 USSON
Tel. : 04 73 71 05 90
Fax : 04 73 71 01 87
Email : mairie-ussion@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi de 9 h à 13 h
Jeudi de 14 h à 18 h 30
Les 1er et 3ème samedis de chaque mois de 8h30 à 10h30

En dehors de ces horaires, accueil en mairie sur rendez-vous

Permanence de Monsieur le Maire : jeudi de 17 h à 18 h 30



Le Conseil Municipal



Délégations organismes

ORGANISMES	DELEGUES	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'ISSOIRE	LIVET Bertrand	VERNET Gérard
CONSEIL D'ECOLE DE SAUXILLANGES	BOSSE Cécile	LIVET Bertrand
SICTOM	CHANAL Gabriel	GILLARD Béatrice
SIEG	VERNET Gérard	SAUVAGE Christophe
SIVOM (EAU)	LIVET Bertrand BAUBET Noëlle	
EPF - SMAF	BAUBET Noëlle	FONTANET Mickaël
PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS - FOREZ	GIRAUD Daniel	
AICRI	GILLARD Béatrice BARLET Sylvie	BOSSE Cécile
ADMR	SAUVADET Marie-Hélène	AMIET Jean-Pierre
ASSOCIATION « LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE »	GIRAUD Daniel	
CORRESPONDANT DEFENSE	VERNET Gérard	
CNAS	BOSSE Cécile BARLET Sylvie	
REFERENTS AMBROISIE	VERNET Gérard GILLARD Béatrice	

Commissions

Commissions réunies sous la présidence de Monsieur le Maire (hors la commission de révision des listes électorales)

Action sociale :

Elus : BOSSE Cécile, FONTANET Mickaël, GILLARD Béatrice, SAUVADET Marie- Hélène, VERNET Gérard

Habitants : EYMARON Gabrielle, MONTEIL Jacky, MATHE Florence, GUINEL Marie

Appels d'offres :

Titulaires : CHANAL Gabriel, SAUVADET Marie-Hélène, VERNET Gérard

Suppléants : BAUBET Noëlle, SAUVAGE Christophe

Culture et patrimoine :

AMIET Jean-Pierre, GIRAUD Daniel, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe
A la demande de ses membres, la commission culture et patrimoine pourra être ouverte à l'avis d'associations, d'experts privés et d'organismes partenaires extérieurs au conseil municipal.



Information, communication, site Internet :

AMIET Jean-Pierre, FONTANET Mickaël, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe, VERNET Gérard

Révision des listes électorales :

BAUBET Noëlle, GILLARD Béatrice, LIVET Bertrand, le délégué de l'Administration, le délégué du Tribunal de Grande Instance.

Travaux :

CHANAL Gabriel, VERNET Gérard, SAUVADET Marie-Hélène, SAUVAGE Christophe

Urbanisme et PLU :

CHANAL Gabriel, VERNET Gérard

Pour les cas de litige et à la demande de ses membres, la commission urbanisme pourra être ouverte à l'avis d'associations, d'experts privés et d'organismes partenaires extérieurs au conseil municipal.

Etat civil

Naissances :

Mlle ALLIGIER Sarah née le 02/05/2018 à Issoire
M. ANGOT Camille né le 21/05/2018 à Thiers
Mlle SILVESTRINI SCHÉLER Aelys née le 21/12/2018 à Issoire
Mlle CHABRILLAT Alice née le 29/12/2018 à Clermont-Ferrand

Mariage :

M. BRULÉ Marc et Mme AGUILERA Candice le 21/04/2018

Décès :

M. DASSONVILLE Daniel décédé le 05/02/2018 à Usson
Mme CHALAFFRE Sandrine décédée le 02/06/2018 à Cébazat

Recensement militaire

Les jeunes gens atteignant l'âge de 16 ans sont invités à se faire recenser auprès de la mairie au cours du trimestre de leur anniversaire. Le recensement est obligatoire pour tous, garçons et filles.

Ce recensement leur permettra :

- d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire aux passages de différents examens,
- de participer à la Journée Défense et Citoyenneté,
- de faciliter les inscriptions sur la liste électorale,
- d'effectuer toute démarche mentionnée au formulaire 106/04



Urbanisme

Permis de construire :

M et Mme L'HERMITTE Pierre	La Rigaudie	12/04/2018	Extension et changement de destination	Accordé
M et Mme MORIN Philippe	La Guille	21/06/2018	Maison Individuelle Modification M02 Changement de crépi	Accordé
M DURIX Christian et Mme LOUBARESSE Catherine	Les Torgues	12/07/2018	Maison d'habitation	Accordé
M et Mme PICKERING Brian	La Guille	18/10/2018	Maison Individuelle et Garage accolé Modification M01	Accordé

Déclarations préalables :

M. DE COLIGNY Roch	Rue de la Mairie	26/02/2018	Travaux sur construction existante	Déclaré sans suite
M. SOUQUE Bruno	Commandaire	17/05/2018	Réfection toiture à l'identique	Arrêté non opposition avec prescriptions
M. GRENIER Christophe	Rue de la Générade	24/05/2018	Clôture d'une maison d'habitation	Arrêté non opposition avec prescriptions
Mme LAROUSSE Natacha	La Nugère	21/06/2018	Changement menuiseries extérieures	Arrêté non opposition avec prescriptions
M. GORCE Roger M. GORCE Alain	Commandaire	06/09/2018	Isolation extérieure + ravalement de façades	Arrêté non opposition avec prescriptions
M et Mme PICKERING Brian	La Guille		Changement destination garage en salon	Retrait avant décision
S.C.I. WOOD M. FIARD Emmanuel	Bois Rigaud	27/11/2018	Changement ouvertures bâtiment	Arrêté non opposition avec prescriptions
S.C.I. WOOD M. FIARD Emmanuel	Bois Rigaud	27/11/2018	Aménagement d'une grange en ERP	En cours
M. DISTINGUIN Cyril	Commandaire	10/12/2018	Réfection crépi et changement de tuiles	Arrêté non opposition avec prescriptions





COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Redevance assainissement

La redevance assainissement reste inchangée pour l'année 2018 : soit 1,10 € par m3 d'eau consommée.

Service civique

Suite à la suppression des CAE par le gouvernement en place, le conseil municipal propose la création de missions de service civique permettant de contribuer à la valorisation et à la sensibilisation au patrimoine touristique de la commune d'USSON, en participant à l'animation et à la transmission de l'histoire de l'église.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap : jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois, auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public, pour accomplir une mission d'intérêt général, dans un des domaines ciblés par le dispositif (le temps de travail de la mission doit être compris entre 24 et 35 h par semaine).

Afin de pouvoir proposer des missions de service civique, une demande d'agrément est nécessaire.

Après délibération, le conseil municipal décide de :

- mettre en place le dispositif du service civique, au sein de la collectivité, à compter du 1er avril 2018,
- autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle, chargée de la cohésion sociale,
- signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales,
- ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire, selon le montant prévu à l'article R121-25 du code du service national (soit au 1er février 2017 : 107,58 €), pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport,
- nommer Gérard VERNET, 1er adjoint de la commune, tuteur des volontaires.

Modifications statutaires du SIVOM et de son nouveau nom

La commune d'USSON est adhérente au SIVOM de la région d'ISSOIRE et des communes de la banlieue sud clermontoise et lui a délégué sa compétence eau potable.

Suite à la loi NOTRe, la fusion de certains EPCI, au 1er janvier 2017, a imposé au SIVOM de la région d'ISSOIRE de modifier ses statuts étant devenu un Syndicat Mixte Fermé, avec des règles de fonctionnement précisées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SIVOM est ainsi devenu le 'Syndicat Mixte de l'eau de la Région d'ISSOIRE et des communes de la banlieue sud clermontoise.

Plaques numéros de rues

Suite à l'attribution des noms de rues sur le bourg d'USSON, il convient aussi d'attribuer des numéros de rues aux habitations et faire un choix de plaques de rues. Pour cela, une commission temporaire a été créée pour conduire cette opération.

La commune se charge de l'achat et de la fourniture des plaques pour chaque habitation.

Il a été retenu 120 plaques de rues en lave émaillée, pour un montant de 1662 € (TTC).

En accord avec les propriétaires, l'installation de ces plaques sera effectuée par l'employé communal.

Convention expositions artistiques

Dans le cadre des expositions artistiques temporaires organisées par la municipalité, Marie Hélène SAUVADET, conseillère déléguée à la culture, a présenté le projet de convention d'utilisation des locaux d'exposition du bureau touristique, à signer avec les exposants retenus.

Afin de tenir compte de l'évolution du fonctionnement du bureau touristique, qui relève désormais de la compétence de l'Agglomération du Pays d'ISSOIRE (API) : le projet de convention prévoit une mise à disposition gratuite de l'espace d'exposition pour les artistes retenus pendant la saison touristique, soit du 1er avril au 30 septembre.



Mise aux normes de l'électricité de la salle des fêtes

Suite au diagnostic électrique annuel de la Société SOCOTEC (société de contrôle des installations électriques) et au passage de la commission de sécurité trisannuelle, le conseil municipal préconise la mise aux normes à réaliser sur les locaux municipaux, abrités par le bâtiment de la mairie (salle du préau, mairie).

Pour réaliser ces travaux, un devis a été établi par l'entreprise SAVARY, pour un montant de 831,12 € (HT).

Toutefois, suite à sa dernière visite de l'année, la Société SOCOTEC demande à ce que soit contrôlé le bon fonctionnement des éclairages de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier l'opération de contrôle, à l'entreprise SAVARY et de procéder aux éventuels travaux de mises aux normes, dans la limite de 100 € (HT).

Renouvellement adhésion fondation du patrimoine

Le conseil municipal procède au renouvellement de l'adhésion auprès de la fondation du patrimoine en vue de la nécessité de relancer le projet de restauration de l'église.

Cette adhésion s'élève à 55 € par an pour la commune, puis sera reconduite tacitement chaque année jusqu'à la fin du mandat en cours.

SIEG

Une construction en cours sur le hameau de La Guille nécessite une extension de réseau électrique. Afin de réaliser ces travaux d'extension, le SIEG sollicite une contribution de la commune pour un montant de 1 291 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser au SIEG, la contribution communale correspondant à ces travaux d'extension de réseau.

Attribution de subventions aux associations

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 2 550 € aux diverses associations :

- ADMR : 50 €
- EVEIL : 50 €
- Donneurs de sang : 50 €
- Le coudert de Commandaire : 50 €
- Club de la butte : pas de demande
- Les chemins d'Usson : 650 €
- Usson Passé Présent : 500 €
- Comité d'animation : 600 €
- Les mains dans les crins : 400 €
- Les amis de l'église St Maurice d'Usson d'Auvergne : 200 €

Tableau de la voirie communale et des chemins ruraux

L'élaboration des tableaux de la voirie communale et des chemins ruraux est désormais terminée. Les tableaux se décrivent ainsi :

- 62 voies communales dont 12 places pour un linéaire de 19 290 mètres
- 61 chemins ruraux pour un linéaire de 25 925 mètres.

Les documents ainsi arrêtés sont transmis aux services de l'État et du Cadastre.

Subvention aux jeunes agriculteurs

La finale de labours s'est tenue le 15 Août 2018 à Sauxillanges.

Les jeunes agriculteurs du Puy de Dôme, en charge de l'organisation de cette manifestation, ont sollicité la commune pour obtenir une aide par prêt de matériels ou par subventionnement.

C'est ainsi que le conseil municipal a attribué une subvention de 100 € pour cette manifestation qui s'est déroulée sur notre secteur géographique.

Vente d'un chemin rural de Chapelle

Suite au travail réalisé sur le classement de la voirie communale et rurale, le chemin rural connu sous la dénomination « chemin rural de Chapelle » a été identifié par la commission voirie comme un chemin n'ayant plus de vocation de desserte.

Aussi, il a été proposé à Hubert BAPT et Véronique VIGNAL d'acquérir ce chemin formant une impasse et enclavé dans leur propriété.



Après acceptation de cette proposition, le conseil municipal décide de désaffecter ce chemin rural et procède à la vente, au prix de 0,30 € le m² (coût du terrain agricole sur la commune), tous frais annexes étant à la charge des acheteurs.

Cession d'un délaissé de voirie

Le conseil municipal décide de vendre à Mme FLEURY (demandeur), un chemin situé entre diverses parcelles lui appartenant.

Le prix est fixé à 20 € le m², les frais administratifs et de bornage restant à la charge de l'acquéreur demandeur.

Adhésion ADIT/SATESE

Les services de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) proposent aux communes un appui technique. Le coût de l'adhésion à ce service est de 4 € par habitant et par an : soit environ 1200 € pour notre commune.

Le SATESE, qui assure le contrôle de la station d'épuration, a également été rattaché à l'ADIT mais il est possible d'y adhérer distinctement pour un coût d'adhésion de 1 € par habitant et par an, soit environ 300 €.

Si l'adhésion au SATESE est indispensable, l'adhésion aux autres services de l'ADIT ne présente pas aujourd'hui d'intérêt pour la commune, à la vue des projets en cours et à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à l'offre SATESE uniquement, pour un coût d'adhésion de 1 € par habitant et par an.

Sécurisation d'une grange située rue de la mairie

La toiture d'une grange située rue de la mairie, s'est effondrée récemment.

Le conseil municipal décide de prendre un arrêté de péril ordinaire qui permettra de contraindre les propriétaires à réaliser, dans l'année à venir, les travaux d'entretien nécessaires à la sécurisation du bâtiment sur le long terme et d'y joindre, si nécessaire, un arrêté de péril imminent.

Nouveaux statuts de l'API (Agglo Pays d'Issoire)

L'adaptation des nouveaux statuts de l'API, en fonction de l'évolution de ses compétences, a été prononcée favorablement par le conseil communautaire lors de sa séance du 28 septembre 2018. Il appartient ensuite aux conseillers municipaux de chaque commune de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal d'USSON approuve la modification statutaire adoptée par la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire ».

Sélection des entreprises concernant la réalisation de la 3ème phase du plan d'aménagement et de la mise en valeur du bourg et de la butte d'USSON

Suite à la réception de 3 dossiers de candidature de la part d'entreprises chargées de la réalisation du lot 1 de la 3ème phase du plan d'aménagement du bourg et de la butte, la commission d'appel d'offres propose de retenir le devis de l'entreprise CTPP, pour un montant de 79 269 € (HT).

En complément du lot 1, la consultation concernant le lot 2 a été réalisée, hors appel d'offres, selon une procédure de consultation simple par devis et a retenu la SARL SAUVADET, pour un montant de 9 040 € (HT).

Rapport du Syndicat mixte de l'eau

Le rapport annuel du « Syndicat mixte de l'eau de la région d'ISSOIRE et des communes de la banlieue sud clermontoise » sur la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif est disponible en mairie pour lecture. Il est tenu à la disposition de chaque habitant de la commune.

Réalisation d'une plaque commémorative des poilus de la guerre 14-18 pour le monument aux morts

La plaque métallique représentant d'anciens portraits de combattants de la guerre 14-18, sur plaques émaillées, est fortement dégradée.

Une nouvelle plaque émaillée commémorative avec remplacement de ces portraits a été réalisée et inaugurée le 11 novembre 2018 lors du centenaire de l'armistice.

Indemnité du conseil du trésorier

Monsieur ROUZAUD, trésorier de la commune d'USSON est parti le 31 août 2018 de la trésorerie de JUMEAUX et a été remplacé par Monsieur FLATRES.



Il convient de procéder à la répartition des indemnités entre les deux trésoriers ; soit 2/3 de l'indemnité pour Monsieur ROUZAUD et 1/3 pour Monsieur FLATRES.

Le conseil municipal décide de demander le concours du Receveur Principal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Il convient également d'autoriser le comptable du trésor, à titre permanent, à faire les démarches de poursuites nécessaires en cas d'impayé.

Désignation d'un conseiller à la commission de contrôle des opérations électorales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un répertoire électoral unique (REU) en 2019.

A compter du 1er janvier 2019, la commission communale de révision des listes électorales n'existera plus : seul le maire vérifiera le bien fondé des demandes d'inscription et procédera aux radiations des électeurs qui ne remplissent pas les conditions d'inscription sur les listes électorales de la commune.

Une commission de contrôle des opérations électorales sera chargée de statuer au moins une fois par an et en cas de recours sur les décisions du Maire.

Cette commission sera composée ainsi :

- d'un délégué de l'Administration désigné par Monsieur le Préfet
- d'un délégué du Tribunal de Grande Instance
- d'un conseiller municipal volontaire.

Mme GILLARD Béatrice se porte volontaire pour être déléguée titulaire et

Mme BAUBET Noëlle se porte volontaire pour être déléguée suppléante au sein de la même commission de contrôle des opérations électorales, au 1er janvier 2019.

Modification d'attribution de la vente d'une parcelle communale et d'un terrain communal

Suite à la décision du conseil municipal du 25 septembre 2017 de vendre à Mme et Mr BRUNEL Yvon, la parcelle cadastrée ZC 274, située sur le hameau de Montaigner, d'une surface de 1 796 m² (parcelle ne présentant pas d'intérêt communal, étant enclavée dans leur propriété), ces derniers ont demandé au conseil municipal de modifier sa décision et d'attribuer la vente de cette parcelle directement à leur fille Géraldine BRUNEL.

Mme et Mr BRUNEL Yvon ont également demandé au conseil municipal de modifier sa décision de principe en date du 25 septembre 2017, relative à la vente d'une bande de 3 m de terrain communal jouxtant la parcelle ZC 274, par la suite déclassée durant la procédure de classement-déclassement de la voirie communale et adoptée lors de la réunion du conseil municipal du 19 février 2018, en vue d'attribuer la vente directement à leur fille Géraldine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte leurs demandes dans les conditions suivantes ;

- prix de vente: 20 € le m²
- conditions de cession : tous frais à la charge de l'acheteur (frais de notaire et de bornage éventuel).

L'ECOLE DE SAUXILLANGES

L'école de Sauxillanges accueille certains enfants de notre commune.

Pour l'année scolaire 2018-2019, l'école accueille 165 enfants.

- L'école maternelle qui regroupe les deux classes de maternelles compte 52 élèves.
- L'école élémentaire qui regroupe les niveaux du CP au CM2 compte 113 élèves.

Projets communs à l'école :

Les enseignants donnent priorité aux axes suivants pour l'année 2018-2019 :

- L'éducation civique et morale,
- La gestion des conflits plus autonome et plus responsable avec l'aide de l'association ISIS ainsi que celle de l'OCCE (Office Central des Coopératives d'Ecole).

L'école poursuit ses actions et son projet pour l'obtention de la labellisation E3D (établissement en démarche de développement durable) par le biais de travaux autour du tri des déchets (atelier cuisine notamment), gaspillage de l'eau, économie d'énergie et gestes éco-citoyens





FINANCES COMMUNALES

FINANCES COMMUNALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif fait apparaître les dépenses et recettes réelles de l'année

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
157 316,63	243 869,25
EXCEDENT : 86 552,62	

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
176 737,86	241 294,72
EXCEDENT : 55 659,34	

EXCEDENT TOTAL 2017 : 142 211,96

BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Charges à caractère général	94 915,00	- Produits et services	1 150,00
- Charges personnel	57 900,00	- Impôts et taxes	86 448,00
- Dépenses imprévues	4 935,74	- Dotations / subventions	55 452,00
- Autres charges courantes	48 822,64	- Revenus des immeubles	16 250,00
- Charges financières (intérêts)	3 400,00	- Excédent de fonctionnement reporté (en partie)	87 985,03
- Amortissement	4 100,00	- Produits exceptionnels	12 200,00
- Virt section Investissement	46 776,65	- Atténuations de charges	1 365,00
TOTAL	260 850,03	TOTAL	260 850,03

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Emprunts (capital) et dettes	13 011,00	- Solde exécution cumulé 2017	64 556,86
- Restes à réaliser N-1	34 085,52	- Virement fonctionnement	46 776,65
- Voirie	63 600,00	- Restes à réaliser N-1	25 188,00
- Plaques numéros de rues	2 000,00	- F.C.T.V.A.	11 460,00
- Mise aux Normes Salle Préau	998,00	- Taxe aménagement	3 000,00
- Aménagement Usson Phase 3	125 941,00	- Subventions	107 153,01
- Rénovation Eclairage Public	1 750,00	- Amortissement	4 100,00
- Rénovation de la scénographie	14 427,00	- Produit des cessions	12 200,00
- Requalif Eclairage vierge + église	20 400,00	- Dépôts et Cautionnements	563,00
- Fonds de concours éclairage	4 010,00	- Emprunts et dettes assimilées	33 995,00
- Amélioration sanitaires existants	1 000,00		
- Panneaux Parking et Chasse	500,00		
- Achat mini-tracteur	25 200,00		
- Achat lame + saleuse	2 250,00		
- Acquisition vélos électriques	800,00		
- Achat ordinateur	600,00		
- Inventaire voirie communale	1 920,00		
TOTAL	308 992,52	TOTAL	308 992,52



TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES 2018

Identique à 2017

- Taxe d'habitation :	9,47
- Foncier bâti :	13,07
- Foncier non bâti	72,45

SERVICE ASSAINISSEMENT

Résultat du compte administratif 2017

- fonctionnement (excédent) : 2 305,99

- investissement (excédent) : 846,37

EXCEDENT TOTAL 2017 : 3 152,36

Redevance assainissement 2018

1,10 € (inchangée)

BUDGET PRIMITIF 2018

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Rémunération Lyonnaise et Satèse	600,00	- Redevance assainissement	4 800,00
- Intérêts emprunts	951,00	- Amortissement subventions	2 385,00
- Amortissement travaux	5 990,00	- Subvention communale	3 492,64
- Travaux entretien	2 000,00	- Excédent 2017 (en totalité)	2 305,99
- Virement vers investissement	3 442,63		
TOTAL	12 983,63	TOTAL	12 983,63

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
- Travaux divers + Etude diagnostic	5 404,00	- Excédent investissement 2017	6 250,37
- Amortissement subventions	2 385,00	- Amortissement travaux	5 990,00
- Capital des emprunts	3 294,00	- Virement fonctionnement	3 442,63
- Assainissement BIENFAIT	3 600,00		
- Cabane à outils	1 000,00		
TOTAL	15 683,00	TOTAL	15 683,00

CCAS

Compte administratif 2017 : excédent : 1 432,41

Budget primitif 2018 : inclus dans le budget Communal

Dépenses : 4 000 (repas de Noël des aînés de la commune + Noël des enfants + chèques « Cadeau » pour les adolescents)





POINT SUR LES TRAVAUX 2018 ET PROJETS EN COURS

TRAVAUX ET PROJETS REALISES

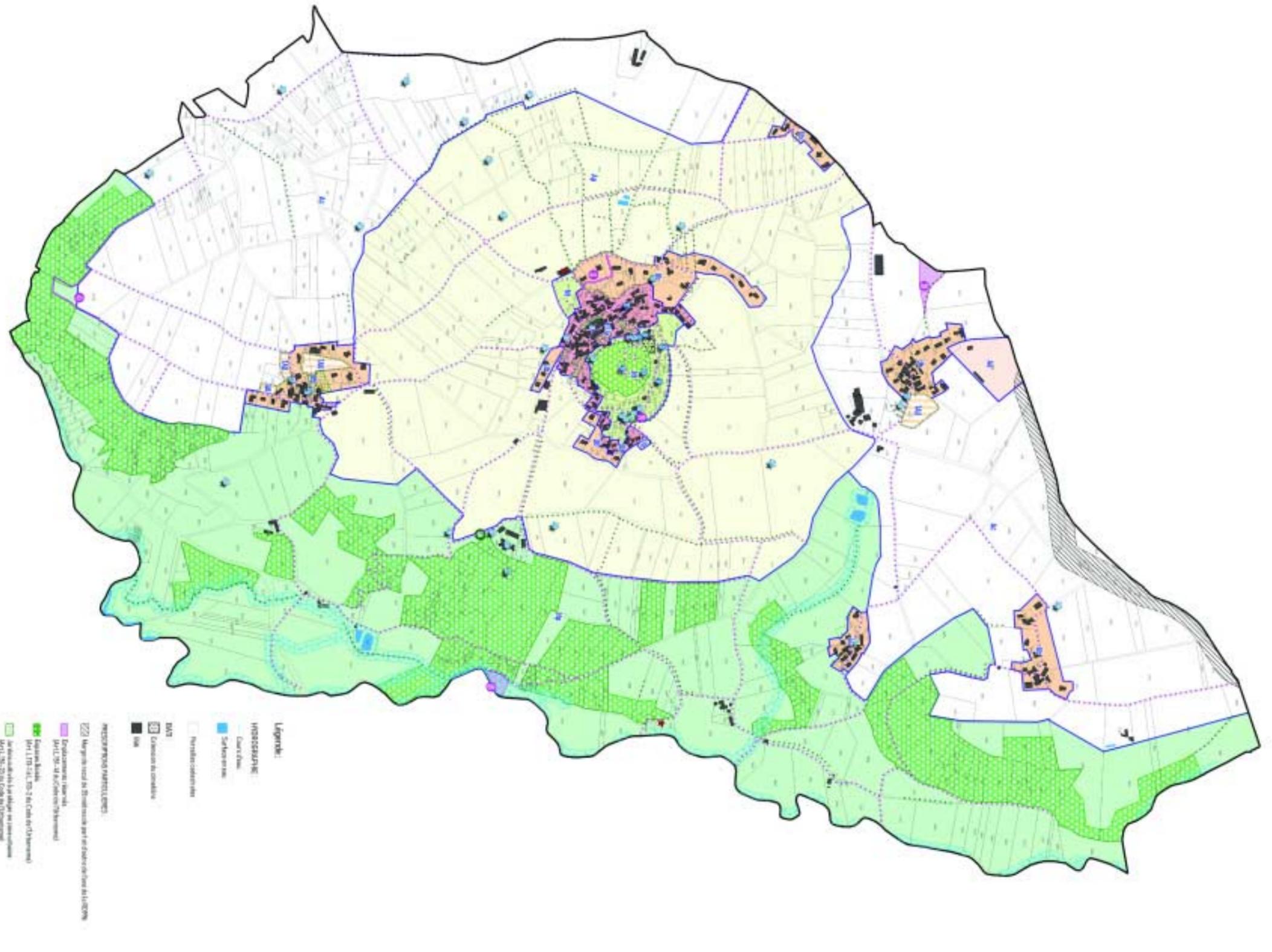
Plan Local d'Urbanisme :

PLU : Suite à l'enquête publique du 30 août au 4 octobre 2018, l'enquêteur public a rendu ses conclusions et l'arbitrage a été effectué par les personnes publiques associées.

Après près de 4 années de travail, le projet de PLU sera présenté lors du conseil d'Agglo du 21 février 2019 pour adoption.

Suite à son adoption par l'API, ce nouveau document s'appliquera sur la commune et sera consultable en mairie.

Si le projet de PLU répond aux attentes de la commune en terme d'aménagement du territoire (terrains constructibles privilégiant les hameaux les plus importants afin de préserver le label « Plus beaux Villages de France »), de protection du bourg ancien et de protection de l'environnement, il est évident que les défis à relever, imposés par les obligations règlementaires de resserrement des surfaces de terrains à bâtir, engendreront des déçus, bien que l'équipe municipale ait mis toute son énergie à défendre au mieux les intérêts des habitants d'Usson et de la commune.



- Legend:**
- HYDROLOGIE:**
 - Canal d'eau
 - Canal d'irrigation
 - Canal de drainage
 - Voies:**
 - Road
 - Path
 - Parcelles cadastrales**
 - MAIRIE**
 - Équipements communaux:**
 - Équipement scolaire
 - Équipement sportif
 - Équipement culturel
 - Équipement religieux
 - Équipement médical
 - Équipement administratif
 - Équipement commercial
 - Équipement industriel
 - Équipement agricole
 - Équipement agricole (bâtiments)
 - Équipement agricole (terrains)
 - Équipement agricole (forêts)
 - Équipement agricole (autres)
 - Équipement agricole:**
 - Équipement agricole (bâtiments)
 - Équipement agricole (terrains)
 - Équipement agricole (forêts)
 - Équipement agricole (autres)
 - Équipement industriel:**
 - Équipement industriel (bâtiments)
 - Équipement industriel (terrains)
 - Équipement industriel (forêts)
 - Équipement industriel (autres)
 - Équipement commercial:**
 - Équipement commercial (bâtiments)
 - Équipement commercial (terrains)
 - Équipement commercial (forêts)
 - Équipement commercial (autres)
 - Équipement religieux:**
 - Équipement religieux (bâtiments)
 - Équipement religieux (terrains)
 - Équipement religieux (forêts)
 - Équipement religieux (autres)
 - Équipement médical:**
 - Équipement médical (bâtiments)
 - Équipement médical (terrains)
 - Équipement médical (forêts)
 - Équipement médical (autres)
 - Équipement administratif:**
 - Équipement administratif (bâtiments)
 - Équipement administratif (terrains)
 - Équipement administratif (forêts)
 - Équipement administratif (autres)
 - Équipement culturel:**
 - Équipement culturel (bâtiments)
 - Équipement culturel (terrains)
 - Équipement culturel (forêts)
 - Équipement culturel (autres)
 - Équipement sportif:**
 - Équipement sportif (bâtiments)
 - Équipement sportif (terrains)
 - Équipement sportif (forêts)
 - Équipement sportif (autres)
 - Équipement scolaire:**
 - Équipement scolaire (bâtiments)
 - Équipement scolaire (terrains)
 - Équipement scolaire (forêts)
 - Équipement scolaire (autres)



Classement/Déclassement de la voirie communale :

Le travail réalisé pour le PLU a permis d'identifier l'obsolescence du tableau de classement de la voirie communale. Le groupe de travail mis en place pour conduire cette opération a ainsi œuvré avec la société de géomètres GEOVAL durant l'année 2017 et 2018 afin de procéder au reclassement de l'ensemble de la voirie communale et d'identifier l'ensemble des chemins ruraux de la commune d'Usson.

Cette opération, d'un coût de 1 600 € H.T., a été menée sous une procédure de Classement/Déclassement de la voirie communale, procédure inscrite dans le code de la voirie routière dispensant d'enquête publique préalable, lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour ambition de ne pas porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voirie, ce qui est le cas dans le projet présenté au Conseil Municipal le 19 février 2018.

Ainsi, cette procédure a permis de classer 19,920 km de voirie communale contre 17,907 km auparavant, sachant que le linéaire de voirie communale rentre dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée chaque année aux communes par l'Etat et que seule la voirie communale peut bénéficier de subventions pour son entretien.

Sentier d'interprétation sur la géologie, le volcanisme et le paysage :

Suite à l'aménagement de la butte réalisé en 2017 dans le cadre de la deuxième phase du plan d'aménagement du bourg et de la butte d'Usson, un sentier d'interprétation sur la géologie, le volcanisme et le paysage a été installé au printemps 2018.

Conçu par Pierre LAVINA, géologue de la Maison de l'améthyste du Vernet-Chaméane, ce sentier se compose de 15 plaques émaillées et d'un panneau vitré situé sur le parking visiteurs au départ du circuit. Il présente la formation du volcan d'Usson et de ses orgues basaltiques il y a quelques 22 Millions d'années, l'érosion de ce dernier, son fonctionnement hydrique, l'utilisation des orgues dans les constructions du village et offre également une lecture géologique du paysage à 360° qui se dévoile sous nos yeux. Le thème de la tectonique et du volcanisme étant devenu le fer de lance touristique de notre département depuis le classement UNESCO de la chaîne des Puys, notre sentier vient donc s'inscrire dans cette dynamique.



Pour rappel, le coût d'étude de ce sentier est de 5 000 €, dont 3 000 € pris en charge par l'intercommunalité et 2 000 € restant à la charge de la commune (le coût de création des plaques émaillées et des supports était intégré dans le budget de la phase d'aménagement de la butte).

Suite à cette réalisation, le conseil municipal envisage la réalisation d'une plaquette promotionnelle et d'un livret numérique accessible sur le site Internet d'Usson (www.usson.fr). A cette fin, il a été déposé une demande de subvention auprès du programme de subvention européen LEADER sollicitant un financement à hauteur de 80% du montant d'investissement estimé à 6 495 € (impression de 50 000 plaquettes comprises).



Rénovation de l'éclairage de l'église et de la Vierge :

La rénovation de l'éclairage de l'église et de la Vierge est en cours de finalisation. Les nouveaux projecteurs à LED ont été posés et les réglages restant à faire ne sauraient tarder.

Pour rappel, cette opération, d'un coût de 32 000 €, est subventionnée à hauteur de 71 % (40 % SIEG, 31 % Bonus ruralité Région), soit un reste à charge de 9 200 € pour la commune.

Le prix des projecteurs à LED ayant baissé depuis le montage du projet, cette opération permettra également de finaliser l'éclairage du parvis de la salle du Préau à l'aide de « lanternes » ; la pose sera effectuée au cours du printemps 2019.



Remplacement des réverbères des hameaux :

La souscription au programme de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal dans le cadre de la convention TEPCV de l'Agglomération du Pays d'Issoire fin 2017 a permis à la commune d'Usson de remplacer les lanternes obsolètes et énergivores sur les hameaux de Commandaire, Montaigner, Puy Gros et La Guille, soit au total 26 lanternes.

Les travaux ont été réalisés par le SIEG dans le courant de l'année 2018 pour un coût total de 16 000 € HT, financés à hauteur de 75% (40% par le SIEG et 35% par l'API dans le cadre du contrat TEPCV de l'Agglomération du Pays d'Issoire), soit un reste à charge de 4 004,68 € pour la commune (25 % + l'éco-contribution de 4,68 € TTC).

Rénovation de la Scénographie du Bureau Touristique :

La scénographie d'Usson présentant l'histoire du village a été conçue en 2010. Son matériel audiovisuel montrant des signes de faiblesse et des risques de pannes étant avérés, il a été décidé en 2017 de procéder à son remplacement. L'opération envisagée, en cours de finalisation, a permis de rénover la scénographie, d'en conserver l'intérêt culturel, patrimonial et touristique et d'en améliorer le concept.

Ce projet, d'un montant de 12 001,02 € HT est subventionné à hauteur de 80% dans le cadre du programme européen LEADER, soit un reste à charge de 2 400,21 € pour la commune.

Achat d'une lame et d'un épandeur à sel pour le tracteur communal :

Profitant du changement du tracteur communal, l'équipe municipale a souhaité investir dans une lame et un saloir permettant de déneiger les rues du bourg, inaccessibles par un tracteur agricole.

Ce matériel, d'un montant global de 1 860 € HT a été négocié dans le prix d'achat du tracteur et ne pèse donc pas directement le budget communal 2018.

Prix départemental « Ma commune au naturel » :

La commune d'Usson s'est vue décerner un Prix Départemental « Ma Commune au Naturel », nouveau label émanant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme venant récompenser les communes éco-responsables, prenant en compte les nouvelles exigences en matière d'environnement. Ainsi, dès la mandature précédente, la municipalité d'Usson s'est engagée dans la promotion d'un embellissement cohérent, maîtrisé et durable, soucieux de l'environnement. Ce prix vient ainsi souligner la qualité des aménagements initiés sur la commune par la municipalité depuis plusieurs années, visant à ne plus utiliser de produits phytosanitaires en adéquation avec la réglementation, à limiter l'arrosage, à permettre à la flore locale de se réinstaller afin de promouvoir l'identité naturelle du bourg, l'ambiance agréable du cadre de vie et la promotion de son patrimoine historique et géologique.

Plaque commémorative du centenaire de la guerre de 1914-1918 :

A l'occasion du centenaire de la « Grande Guerre », l'équipe municipale a souhaité raviver la flamme du souvenir en conservant la mémoire des poilus d'Usson, morts pour la France au combat.

En effet, le monument aux morts de notre village arborait une ancienne plaque commémorative présentant le portrait de 10 poilus. On peut imaginer que le choix de ces portraits se soit porté à l'époque sur les poilus dont les familles avaient en leur possession des photos. Ainsi, si nous redonnons aujourd'hui des traits à ces 10 visages, nous n'en oublions pas moins les autres combattants tombés sous le feu et dont les noms sont gravés sur le monument aux morts.

Cette ancienne plaque, élimée par le temps, ne permettait plus de voir le visage de ces hommes et les informations les concernant étaient devenues illisibles.

Aussi, l'équipe municipale a décidé d'investir la somme de 838 € HT dans un projet de plaque en lave émaillée permettant de conserver, voire de retrouver ces portraits et ces informations.

Une commission temporaire d'élus a travaillé sur ce projet avec une ferveur d'historien. En effet, la reconstitution de cette plaque a nécessité de nombreuses recherches dans les archives communales et dans les archives de l'armée française.

Ce projet a par la suite pris tout son sens dans les différents liens qui se sont établis entre la commission et les anciennes familles d'Usson, descendants de ces poilus, afin de corroborer les recherches de la commission. Ainsi, d'un projet porté par l'équipe municipale, ce projet est devenu un projet rassemblant les forces vives du village.

Sous ces portraits figurent en effet des noms de familles bien connus encore aujourd'hui de notre village, tels Amouroux, Loubresse, Ortigier, Chanimbaud, Geneix ou encore Fraise...

A la plaque originale, la municipalité a souhaité rajouter une citation à même de rendre honneur aux poilus et de décrire la vie de ces hommes et l'horreur des combats qu'ils ont dû affronter. Ce choix s'est porté sur une citation d'Henri BARBUSSE, issue du texte « Le feu, journal d'une escouade » écrit en 1916 : « Ce ne sont pas des soldats, ce sont des hommes. Ce ne sont pas des aventuriers, des guerriers faits pour la boucherie humaine [...] Ce sont des laboureurs et des ouvriers qu'on reconnaît dans leurs uniformes. Ce sont des civils déracinés. »

MORTS POUR LA FRANCE

Guerre de 1914-1918



 <p>COPTIEN Edouard Soldat au 158e Rég. Inf. Mort pour la France à Suippes (Marne) le 14 Sept 1914 à 33 ans</p>	 <p>CHANIMBAUD Victor Caporal au 105e Rég. Inf. Mort pour la France à Chaulnes (Somme) le 1er Oct 1916 à 23 ans</p>	 <p>GENEIX Pierre Soldat au 303e Rég. Art. Lourde Mort pour la France à Epernay (Marne) le 4 Nov 1918 à 32 ans</p>	
 <p>FRAISSE Marcel Caporal au 86e Rég. Inf. Mort pour la France à Baccarat (Meurthe et Moselle) le 25 Aout 1914 à 23 ans</p>	 <p>ORTIGIER Léon Adjudant au 45e Bat. Tir. Seneg. Mort pour la France à Obsène en Belgique le 24 Oct 1918 à 27 ans</p>	 <p>GENEIX Jean Caporal au 292e Rég. Inf. Mort pour la France à Puisieux (Seine et Marne) le 8 Sept 1914 à 28 ans</p>	
 <p>LOUBRESSE Jean Soldat au 30e Bat. Chass. Alp. Mort pour la France à Orbey (Haut-Rhin) le 22 Juil 1915 à 27 ans</p>	 <p>DAUSTREVEY Jean Soldat au 3e Bat. March. Inf. Lég. d'Afr. Mort pour la France à Lizerne en Belgique le 23 Avr 1915 à 20 ans</p>	 <p>POMEROL Antoine Soldat au 3e Rég. Zouaves Mort pour la France à Romain (Marne) le 1er Oct 1918 à 35 ans</p>	 <p>AMOUROUX Jean Caporal au 416e Rég. Inf. Mort pour la France à Vuillery (Aisne) le 1er Oct 1917 à 21 ans</p>

"Ce ne sont pas des soldats : ce sont des hommes. Ce ne sont pas des aventuriers, des guerriers faits pour la boucherie humaine [...] Ce sont des laboureurs et des ouvriers qu'on reconnaît dans leurs uniformes. Ce sont des civils déracinés." - Henri BARBUSSE (1873-1935), *Le Feu, journal d'une escouade* (1916)



TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

Plaques de numéros de rues :

Les plaques de numéro de rues ont été réalisées à l'automne par l'atelier de lave émaillée HATYPIC DESIGN situé à Vic-le-Comte. Elles seront posées au printemps 2019 par Sébastien LEVASSEUR, agent technique de la commune. L'emplacement sera défini en accord avec les propriétaires et la municipalité.



Plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte d'Usson :

La troisième phase du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg et de la butte d'Usson, centrée sur l'aménagement et la mise en valeur de la rue du Colombier et de la place de la Reine Margot prévue pour l'automne 2018, a été décalée à l'automne 2019 afin de permettre au SIVOM de changer la canalisation d'eau passant sous la rue du Colombier à l'occasion des travaux de voirie. Les maçonneries à réaliser sur la place de la Reine Margot au niveau de l'abreuvoir seront, si le calendrier le permet, effectuées au printemps.

Fonds départemental d'Intervention Communal 2019-2021 :

Le taux de subvention du FIC 2019-2021 est établi pour la commune d'Usson à hauteur de 23,5 % pour un montant maximum de 275 000 €, dont 107 442 € de voirie subventionnable.

Les projets pouvant bénéficier du FIC devant être présentés au département du Puy-de-Dôme avant le 15 mars 2019, pour les trois années à venir, le Conseil Municipal a décidé de déposer une demande de subvention sur les projets suivants (projets pouvant être amenés à évoluer notamment pour le projet retenu au titre de la 3ème année) :

- 2019 : Programme de réparation de voirie portant sur la rue de la Générade, la voie communale de Puy-Gros et la mise en sécurité de la rue de la Nugère estimé à 55 000 € HT et bénéficiant d'ores et déjà d'une subvention DETR (aide de l'Etat) de 15 900 € HT. Ce projet prévu initialement à l'automne 2018 a été décalé à l'automne 2019 afin de pouvoir bénéficier de cette subvention supplémentaire.

- 2020 : Programme de réparation de voirie portant sur la voie communale de La Guille et la voie communale de Saint-Rémy-de-Chagnat, estimé à 62 000 € HT, sur lequel a été sollicitée une subvention DETR.

- 2021 : Projet d'installation sur le parking visiteur d'un WC public aux normes en vigueur (avec éventuellement la création d'un point de vidange pour les camping-cars) et d'installation de points d'apport volontaires de déchets sur le bourg d'Usson, pour le montant restant disponible, soit 167 558 €. Ce projet serait également à même de bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme régional de soutien aux villages remarquables.

Rénovation du clocher de l'église Saint-Maurice :

Suite à la rencontre, en début d'année 2018, entre M. le Sous-Préfet d'Issoire, M. le maire et ses adjoints, au cours de laquelle M. le Sous-Préfet assurait la municipalité de son soutien sur le projet de restauration de l'église Saint-Maurice, le dossier a été relancé.

En effet, cette rencontre a débouché rapidement sur une réunion avec la DRAC, lors de laquelle les partis en présence se sont accordés sur la suite à donner.

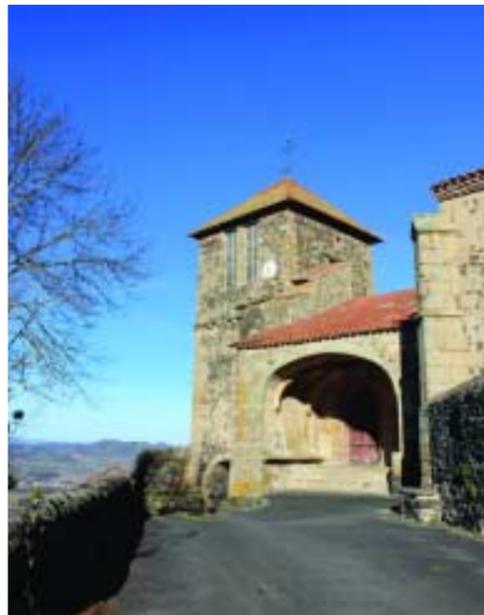
Ainsi, au début de l'été 2018, la municipalité rompait le contrat l'unissant à l'architecte précédemment retenu, en faisant appel à une clause du contrat prévue en cas de défiance, et lançait à l'automne, en accord avec la DRAC, un appel d'offres destiné à recruter un nouveau prestataire, à même de reprendre les études nécessaires à la restauration du clocher et de l'ensemble du bâtiment.

Lors du conseil municipal du 15 octobre 2018, la municipalité a choisi de retenir l'offre du cabinet ACA se composant ainsi :

- 29 900 € HT pour l'étude préalable à la restauration de l'église,

- 41 600 € HT pour la mission de maîtrise d'ouvrage concernant la restauration du clocher (missions complémentaires comprises),

La signature de l'acte d'engagement étant par ailleurs conditionnée à



l'obtention de la subvention de 40% par la DRAC concernant l'étude préalable.

Suite à cette décision, la municipalité a sollicité auprès de la DRAC (40%), de la Région (30%) et du département (24%), les subventions pouvant être attribuées dans le cadre des études à réaliser pour un coût total de 54 953,70 € HT.

Les dossiers de subventions déposés pouvant atteindre un taux de subvention de 94%, il a été nécessaire de solliciter, auprès de M. le Sous-Préfet, une dérogation permettant à la commune de bénéficier d'un taux de subvention supérieur au taux plafond maximum de 80% de subvention d'argent public autorisé règlementairement pour les communes. La DRAC, par courrier du 21 janvier 2019, a transmis son accord à la commune d'Usson pour que le montant des aides publiques puisse être porté à plus de 80% de la dépense envisagée sur ce projet.

L'étude sur le clocher devrait donc être menée d'ici l'automne 2019, afin de pouvoir lancer les travaux de restauration du clocher d'ici la fin de l'année 2019. Pour rappel, les travaux du clocher ont précédemment été estimés aux environs de 325 000 € HT et devraient pouvoir bénéficier d'une subvention de 79% (DRAC : 25%, Région : 30%, Département : 24%).

En support de cette action, des habitants d'Usson, en lien avec la municipalité, ont pris l'initiative de créer une association de sauvegarde de l'église dénommée « Association des amis de l'église Saint-Maurice d'Usson d'Auvergne ». Aussitôt créée, cette association, sous la présidence de M. Gérard LEBEGUE, s'est mise en quête de dons et de mécénat afin d'aider la municipalité à boucler le budget de restauration de l'église. Grâce aux premiers donateurs, le premier objectif de financement des études est atteint ; l'association continuant sa quête de financement en vue de contribuer au financement des travaux à venir.

La municipalité profite de la présente pour remercier chaleureusement les nombreux donateurs, dont un grand nombre d'Ussonnais.

WIFI public :

En fin d'année 2018, la municipalité s'est vue attribuée un coupon de 15 000 € par l'Union Européenne dans le cadre de l'appel à projets Wifi4EU, destiné à procéder à l'installation d'un réseau WIFI public sur le bourg d'Usson. Une consultation sera prochainement lancée afin d'étudier les différentes solutions techniques envisageables et de sélectionner l'entreprise qui sera chargée de la réalisation du projet.

Totem touristique :

API propose à la commune l'installation d'un Totem de signalétique touristique à placer à l'entrée du Bourg. Un accord, conclu avec la DRD du Val d'Allier, autorise la municipalité à procéder au remplacement de l'ancien Totem de l'ex-communauté de communes des Coteaux de l'Allier situé à l'intersection de la RD996 et la RD709. Ce nouveau Totem, qui arborera entre autres les logos des « Plus Beaux Villages de France » et du PNR Livradois-Forez, mentionnera également trois sites touristiques publics. La municipalité s'est accordée sur les indications suivantes : Cité de la Reine Margot / Panorama à 360° / Orgues basaltiques.

Déplacements doux :

Suite à la réflexion menée sur les déplacements doux dans le cadre de l'élaboration du PLU d'Usson et aux échanges ayant eu lieu à cette occasion entre M. le Maire d'Usson, M. le Maire de Saint-Jean-en-Val et M. le président de l'association des Chemins d'Usson, il a été étudié la possibilité de rouvrir le chemin connu sous l'appellation du « Chemin du Curé », reliant Saint-Jean-en-Val à Usson. La réouverture de ce chemin nécessite de passer par une propriété privée bordant l'Eau Mère. Messieurs les Maires d'Usson et de Saint-Jean-en-Val ayant obtenu l'accord du propriétaire et de l'exploitant agricole de la parcelle susnommée, il appartient aux communes de procéder conjointement à la restauration de la passerelle enjambant l'Eau-Mère. Ainsi, la municipalité d'Usson procédera au cours du premier semestre 2019 aux travaux nécessaires à la remise en état de la passerelle en partageant les coûts de cette opération équitablement avec la commune de Saint-Jean-en-Val.





Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques :

Le SIEG, devenu Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, en tant qu'assistant à maître d'ouvrage du cabinet d'étude Solstyc, spécialisé dans le domaine de la mobilité électrique, a fait une proposition de répartition de bornes de recharge pour véhicules électriques au département du Puy-de-Dôme.

Dans ce cadre, il est proposé à la commune d'Usson d'installer une borne de chargement sur son territoire contre participation financière. L'Agglo du Pays d'Issoire ayant obtenu des fonds « TEPCV » pour financer le déploiement d'un réseau de bornes, cette dernière prendra intégralement en charge la part communale demandée par le SIEG. Ainsi, l'installation et le fonctionnement de cette borne sera gratuite pour la commune d'Usson.

Organisation de la collecte des déchets dans le bourg d'Usson :

Suite à une rencontre en date du 26 novembre 2018, entre Bertrand LIVET, Maire d'Usson, Gabriel CHANAL, 2ème Adjoint au Maire et délégué au SICTOM Issoire Brioude, et Serge BATISSE, Directeur du SICTOM Issoire Brioude, il a été abordé les nouvelles mesures règlementaires qui sont à même de venir impacter la collecte des déchets dans les années à venir, telles l'obligation de trier les déchets compostables (biodéchets) d'ici 2023 ou la taxe incitative au tri des déchets visant à encourager les administrés à diminuer la quantité des ordures ménagères.

Sur la base d'une réflexion globale basée sur la mise en place d'une économie circulaire souhaitée par le législateur et de la nécessité locale d'améliorer la collecte des poubelles sur le bourg d'Usson (problème d'accessibilité des camions-benne, impact paysager des poubelles « stationnant » dans les rues dans le cadre du label « Plus Beaux Villages de France »...), le conseil municipal envisage de faire évoluer le mode de collecte des ordures ménagères du bourg.

Le projet consiste à installer un ou plusieurs composteurs partagés dans le bourg d'Usson et à inciter les habitants n'ayant pas de jardin à les utiliser pour composter leurs biodéchets. Ces composteurs pourront être entretenus par l'agent technique municipal qui sera formé à cet effet.

Il est ainsi proposé aux habitants d'Usson une réunion publique d'information le vendredi 29 mars, afin d'ouvrir le débat et d'envisager différentes solutions ; l'option entrevue par le Conseil Municipal, en accord avec le SICTOM, étant dans un premier temps de permettre aux habitants concernés de sortir leurs biodéchets des ordures ménagères, en mettant en place des composteurs partagés et en équipant les foyers concernés de « bio-seaux » adaptés au tri des biodéchets, et dans un second temps de supprimer les poubelles dans le bourg ancien en mettant en place une collecte en points d'apport volontaire répartis sur des terrains communaux situés en périphérie du bourg ; les biodéchets constituant à eux seuls près de 50% du poids des poubelles, le poids des poubelles à emmener aux containers serait alors largement réduit.

La solution proposée présenterait notamment l'avantage de :

- Répondre aux obligations légales de tri des biodéchets,
- Anticiper l'éventuelle mise en place d'une taxe incitative,
- Supprimer l'accès des camions-benne aux rues étroites du bourg ancien et limiter ainsi les risques d'accrochages et d'accidents (notamment lors de la période d'affluence touristique),
- Arrêter les roulements périodiques de collecte des poubelles (mercredi matin pour les ordures ménagères, jeudi une fois tous les quinze jours pour les recyclables),
- Proposer des points d'apport volontaire accessibles rapidement à pied par chaque habitant,
- Améliorer notre cadre de vie en retirant les poubelles de nos rues,
- Répondre aux attentes paysagères du label « Plus beaux Village de France » et « Ma Commune au Naturel ».

A terme, les habitants des hameaux ne disposant pas de jardins pour composter leurs biodéchets pourront également bénéficier de cette organisation de collecte s'ils sont demandeurs.

DATE DE LA REUNION PUBLIQUE :

VENDREDI 29 MARS à 19h30 à la salle du Préau



PARCE QU'IL EST TEMPS DE TRIER AUTREMENT !

ZERO DÉCHET NON VALORISÉ dans nos bacs gris !

C'est le projet ambitieux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Alléger nos bacs gris est désormais devenu une priorité. C'est un enjeu économique et écologique de taille pour la collectivité. Le constat est tel qu'en 2019, il y a beaucoup trop de déchets valorisables dans nos ordures ménagères. On y retrouve encore des emballages recyclables destinés au bac de tri et des déchets fermentescibles. Nous devons aujourd'hui détourner ces tonnages, en poussant le tri à son maximum et en compostant. C'est la solution la plus efficace pour réduire la quantité et le coût de traitement des déchets.

Collectivités, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, professionnels, établissements publics, privés et usagers... **chacun de nous est un acteur indispensable à cette réussite !**

Le COMPOSTAGE DE QUARTIER dans vos communes !



A l'horizon 2023, la loi nous impose le tri à la source des déchets fermentescibles pour tous. Alors, pourquoi attendre cette date et ne pas commencer l'aventure maintenant ?

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'est fixé l'objectif de développer le compostage de quartier sur l'ensemble de son territoire.

C'est un dispositif écologique et durable avec un coût de collecte, de transport et de traitement quasiment nul pour la collectivité et donc pour le contribuable.

Il répond à différents besoins, allant de la réduction des déchets, à la solidarité entre voisins, en passant par la réappropriation d'espaces communs.

Le compostage de quartier devient aujourd'hui un mode de collecte à part entière pour la collectivité et ses usagers.

Le coût d'un SERVICE PUBLIC PERFORMANT

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit d'assurer une gestion saine et rigoureuse afin de limiter la facture déchets auprès des ménages. L'évolution des normes, la réglementation et l'enjeu de la protection de l'environnement se traduisent trop souvent par une hausse des coûts.

Certaines communes ont déjà vu leur fréquence de collecte des ordures ménagères ramenée à une seule tournée hebdomadaire. En 2019, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuivra l'optimisation de ses circuits.

Soyez assuré que c'est avec une volonté d'amélioration continue et de discipline budgétaire que sera mené ce projet.



Nos BACS DE TRI vont progressivement faire PEAU NEUVE !

En vue de faciliter le geste de tri pour tous les habitants et répondre à la norme nationale, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE changera progressivement la couleur des couvercles sur ses bacs de tri ! Ils seront désormais, comme partout ailleurs, de couleur jaune.

USSON : les RÉSULTATS sur votre Commune :



L'équipe du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE reste à votre disposition pour tout renseignement au 04.71.50.32.92.
Adresse e-mail : sictom.issuire.brioude@wanadoo.fr Site Internet : sictom-issuire-brioude.com





LE PLASTIQUE, UNE MATIÈRE PLEINE DE RESSOURCES !

Trier, recycler, économiser !

La valorisation de nos déchets plastiques offre des économies conséquentes en matière de ressources naturelles, d'énergie et de CO2.

1 tonne de plastique recyclée permet d'économiser 700 kg de pétrole brut.

Alors, il n'y a plus de questions à se poser : continuons à trier nos emballages pour préserver notre planète !

Le cycle de vie de nos BOUTEILLES et FLACONS EN PLASTIQUE



L'équipe du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE reste à votre disposition pour tout renseignement au 04.71.50.32.92.
 Adresse e-mail : sictom.issuire.brioude@wanadoo.fr Site Internet : sictom-issuire-brioude.com



TOURNAGES DE DOCUMENTAIRES : FRANCE 5 ET LA RAI A USSON

Les mardi 12 et mercredi 13 septembre 2018 se plaçaient sous les feux médiatiques de France 5 et de la RAI 3 (chaîne de télé italienne) !

En effet, la première journée était consacrée au tournage de l'émission « KILIMANGIARO », émission italienne de grande écoute sur le tourisme, à l'initiative de Vanessa MICHY du Comité Régional du Tourisme Auvergne Rhône Alpes et de l'Agglo du Pays d'Issoire.

Ce reportage, présenté lors des vœux d'API, est consacré à l'Auvergne et présente aux téléspectateurs italiens la chaîne des Puys suite à son classement par l'UNESCO, la ville d'Issoire et les villages de Charroux, Lavaudieu, Montpeyroux et... Usson.

Le reportage « ALVERNIA Antica Gallia » est disponible en « Replay » sur Internet à l'adresse ci-dessous (nécessité de créer un compte pour accéder au visionnage) :

<https://www.raisplay.it/video/2019/01/Alvernia-l-antica-Gallia-ac527961-e8ff-4fdc-abcd-5aa891bcc975.html>



La seconde journée était l'occasion d'accueillir la chaîne France 5, venue tourner sur le Puy-de-Dôme un épisode de l'émission « Les 100 lieux qu'il faut voir », reportage coordonné par le service de tourisme de l'API.

Ce reportage est prévu pour être diffusé au cours de l'été 2019. Il doit présenter différents lieux du territoire dont Usson, Saint-Floret, Montpeyroux, le Moulin Richard de Bas d'Ambert...

Pour ce tournage, la présentation du village d'Usson et de son histoire a été réalisée par Jean-Pierre AMIET, qui a répondu, au cours de cette longue journée ensoleillée, aux attentes de l'équipe de France 5.





Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Agglo du pays d'Issoire dispose de compétences notamment dans les domaines suivants :

- Social, Santé, Insertion,
- Mobilité et qualité de l'Habitat,
- Planification de l'Urbanisme,
- Economique,
- Promotion du Tourisme,
- Environnement,
- Enfance/Jeunesse,
- Culture et Patrimoine,
- Gens du Voyage.

Sauf contrordre législatif, au 1^{er} janvier 2020, l'API devrait également prendre la compétence « Eau et Assainissement ».

Concernant les compétences d'API, nous vous invitons à vous rapprocher de ses services :

API
7 ter Bd André Malraux
BP 90162
63504 ISSOIRE Cedex
Tél. 04.15.62.20.00

Ou en consultant APImag, le magazine de l'API :
<https://www.capissoire.fr/api-mag/>



CONTRAT TERRITORIAL DE L'EAU-MERE ET DU RUISSEAU DES PARCELLES

Le Contrat Territorial de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles est un outil de protection et de valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques, porté par l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE et par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (maîtrise d'ouvrage déléguée). Son territoire concerne les masses d'eau de l'Eau-Mère et du Ruisseau des Parcelles.

Les actions du Contrat Territorial sont cofinancées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Qualité écologique

Une étude de suivi de la qualité écologique des cours d'eau a été réalisée sur l'ensemble de l'année 2018 sur les bassins versants avec la réalisation en plusieurs points d'analyse physico-chimique de l'eau et l'étude des populations biologiques (piscicole, diatomée et macroinvertébrés). Tout comme l'étude d'évaluation 2015-2016, les premiers résultats montrent une dégradation de la qualité des eaux de l'amont vers l'aval des cours d'eau. Les résultats finaux seront présentés en début d'année 2019.

Le suivi de qualité des cours d'eau se poursuivra sur l'année 2019.



Réalisation de la pêche électrique sur l'Eau-Mère



Tri et comptage des espèces
Pêche électrique sur l'Eau-Mère



Ressource en eau

L'étude « Adéquation besoin ressource » a été réalisée du fait de la difficulté de partager l'eau sur le territoire entre usages et milieux naturels, en particulier lors de la période d'étiage. Ainsi, 3 axes de travail ont été définis : rendre le cours d'eau prioritaire (respect de la réglementation), éviter les prélèvements inutiles et permettre le maintien des usages sans augmenter la pression sur le milieu.

Cette année le territoire a connu une période estivale sèche, avec des débits estivaux très faibles sur la période d'août à octobre 2018.

Quelques données sur les débits :

- Station hydrométrique sur l'Eau-Mère à Parentignat (données www.hydro.eaufrance.fr) :
 - o Août : débit moyen de 128 L/s avec 8 jours en dessous du débit réservé* de 85L/s ;
 - o Septembre : débit moyen de 97L/s avec 22 jours en dessous du débit réservé* de 85L/s ;
 - o Octobre : débit moyen de 132L/s avec 29 jours en dessous du débit réservé* de 300L/s.
- Débit réservé* : débit réglementaire devant être laissé à la rivière afin de préserver le milieu.

Les affluents de l'Eau-Mère ainsi que les cours d'eau du bassin versant du ruisseau des Parcelles ont également eu des débits très faibles allant même jusqu'à l'assec comme par exemple le ruisseau de la Valette. Ces débits ont eu un impact sur les usages avec notamment une restriction des prélèvements d'eau naturelle et de la consommation en eau potable mais également sur le milieu avec la perte d'habitat pour la faune piscicole.



Ruisseau de la Valette
sans écoulement surfacique (11/10/2018)

Travaux rivière

Le programme de travaux sur la rivière Eau-Mère et le ruisseau de la Valette est en cours de réalisation (fin prévue en avril 2019). Ces travaux ont pour objectifs de préserver et améliorer l'état des cours d'eau par différentes actions :



- La restauration de la végétation rivulaire (ripisylve) par coupe sélective afin de favoriser les espèces adaptées, des classes d'âges diversifiées et une bonne santé pour pérenniser l'ensemble de ses fonctions ;
- La mise en défense des berges de cours d'eau par la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs afin d'éviter l'impact par les déjections directes et le piétinement ;
- La gestion sélective des embâcles afin d'améliorer l'écoulement de l'eau dans certaines zones à risque ;
- La plantation en berge afin de reformer une ripisylve aux endroits où a été identifié un manque ;
- La renaturation de berges par technique végétale afin de redonner un fonctionnement naturel au cours d'eau ;
- L'enlèvement de dépôts sauvages afin d'éviter toute pollution ;
- La réalisation d'un chenal d'écoulement préfé-



Secteur après intervention de coupe sélective
en berge et d'enlèvement d'embâcles (novembre 2018)

rentiel (en interne, septembre 2018) au sein du passage à gué de la Valette afin de retrouver une continuité écologique sur le cours d'eau.

L'expérimentation de séchage thermique sur la renouée du Japon (plante exotique envahissante) sur l'amont du bassin versant de l'Eau-Mère a continué au cours de l'année 2018 avec la réalisation de 8 passages de brûlage sur la période végétative. Les premiers résultats sont concluants avec une forte diminution de la taille des repousses et de la densité des tiges. Cette expérimentation se poursuivra sur l'année 2019.

Une action sur la balsamine de l'Himalaya (plante exotique envahissante) a également été réalisée afin de lutter contre sa prolifération sur le ruisseau de la Valette. L'opération a consisté à arracher ou faucher la plante dans un but de diminuer sa densité et éviter la concurrence avec la balsamine des bois, espèce autochtone à préserver.

En 2019, des travaux sur les ruisseaux des Parcelles, de Féroussat et de Bansat sont programmés: restauration de la ripisylve, gestion sélective des embâcles dans les secteurs à risques, enlèvement des déchets... Afin de prévoir ces travaux une concertation auprès des riverains sera réalisée. De plus, un pont à fond libre sera réalisé sur le ruisseau de la Valette afin de restaurer la continuité écologique au niveau du passage à gué de Pouchon.



Foyer de renouée du Japon après brûlage (lieu-dit La Lyonne)

Sensibilisation et Communication

En 2018, l'animateur du Contrat Territorial de l'Eau-Mère est intervenu auprès de différentes écoles du territoire et de l'ITEP Jean Le Blanc afin de sensibiliser les enfants à la biodiversité des milieux aquatiques.

Le technicien du Contrat Territorial se tient à votre disposition pour répondre à vos questions en tant qu'usagers et/ou riverains et répondre à vos questions concernant les milieux aquatiques.

Tel : 04 73 55 11 12
Mail : aurelien.grandpierre@capiissoire.fr

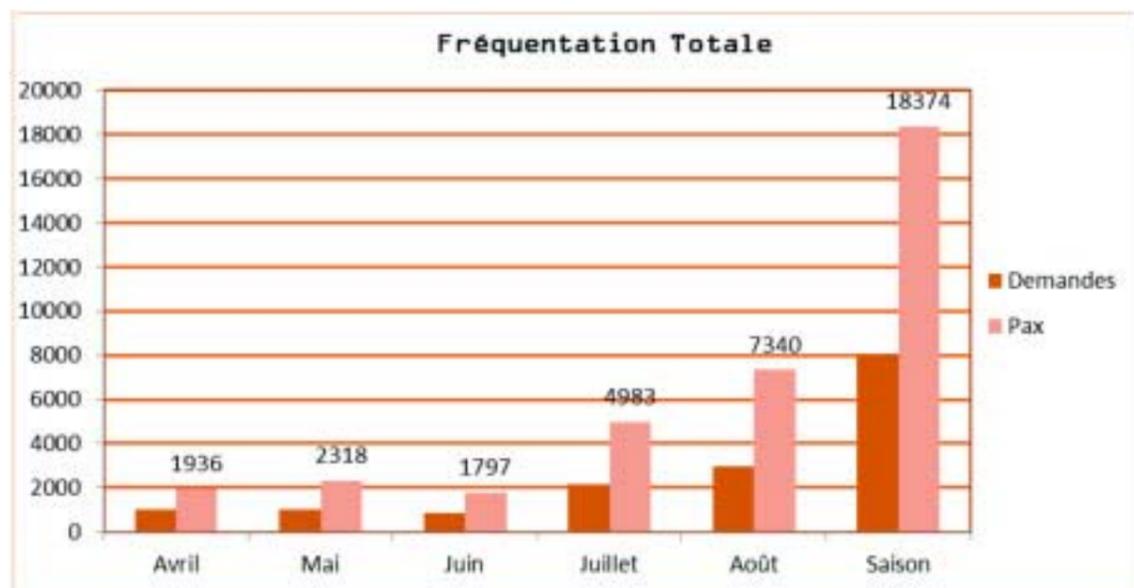


PROMOTION TOURISTIQUE : BILAN DE FREQUENTATION DES ACCUEILS TOURISTIQUES D'API D'AVRIL A AOÛT 2018

Fréquentation mensuelle par bureau d'information touristique

En nombre de demandes et nombre de personnes accueillies (Pax : nbre de visiteurs):

Mois	ISSOIRE		MONTPEYROUX		USSON		TOTAL	
	Demandes	Pax	Demandes	Pax	Demandes	Pax	Demandes	Pax
Avril	657	929	150	363	213	644	1020	1936
Mai	448	684	236	577	350	1057	1034	2318
Juin	487	790	193	446	196	561	876	1797
Juillet	1112	2111	506	1302	525	1570	2143	4983
Août	1332	2624	847	2326	790	2390	2969	7340
Saison	4036	7138	1932	5014	2074	6222	8042	18374



Comparaison avec les années précédentes

En nombre de personnes accueillies :

Saison (Avril-Août)	Fréquentation BIT en nombre de Pax				
	2014	2015	2016	2017	2018
	23347	20834	21743	22245	18374



Fréquentation des BIT du Pays d'Issoire :

- Plus de 18 000 personnes accueillies en 2018 contre 22 000 en 2017

- On note une baisse générale de la fréquentation des BIT du territoire d'environ 17%. Ces chiffres sont cependant à nuancer, les choix en matière de stratégie touristique opérés par l'API mettant l'accent sur une promotion numérique du territoire et un accueil physique plus restreint, réorganisant à la baisse le volume horaire d'ouverture des BIT en 2018.

Clientèle des bureaux d'information touristique d'API

Fréquentation étrangère :

	2014	2015	2016	2017	2018
France	85.13%	86.93%	88.60%	88.60%	89.57%
Etrangers	14.87%	13.07%	12.40%	11.34%	9.74%

Clientèle étrangère	
Pays-Bas	20.43%
Belgique	19.79%
Royaume-Uni	18.22%
Allemagne	13.13%
Espagne	7.92%

Comparaison avec les années précédentes

Fréquentation de la clientèle française par régions :

	Moyenne saisonnière
Auvergne-Rhône-Alpes	55.50%
Ile-de-France	9.73%
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	5.72%
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	4.85%
Pays de la Loire	4.29%
Centre-Val de Loire	3.96%
Normandie	3.45%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3.33%
Bourgogne-Franche-Comté	3.06%
Bretagne	3.02%
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	2.99%
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	2.99%

Poids des habitants du Puy-de-Dôme :

	Puy-de-Dôme					
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	2018
Montpeyroux	44,9%	38,40%	39,30%	30,60%	19,00%	31,82%
Usson	56,9%	53,0%	70,5%	21,5%	12%	42,8%
Issoire	70,6%	55,9%	59,3%	66,8%	25,2%	55,6%
Total	64%	54%	65%	44%	19%	49%

AGGLO PAYS D'ISSOIRE



Si on peut noter une belle fréquentation étrangère (10%), les visiteurs sont principalement issus du territoire national. En observant les statistiques de fréquentation, on remarquera que la part des visiteurs de proximité est élevée : 55% des visiteurs étant issus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 49 % du territoire du Puy-de-Dôme. Ces chiffres viennent corroborer la stratégie de développement touristique de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'API qui souhaitent s'appuyer sur une offre de cours et moyen séjours visant à accueillir des familles et des couples résidents à proximité, c'est-à-dire en provenance des différents territoires régionaux, comptant notamment sur l'important réservoir de visiteurs que représente pour l'API les métropoles clermontoise et lyonnaise.

Principales demandes :

Principales demandes	
Villes/villages	39.47%
Randonnée pédestre	12.98%
Animations	12.57%
Infos locales	10.17%
Visites et découvertes	9.36%

Les demandes effectuées dans les BIT traduisent la montée en puissance du « Slow tourisme » ou l'art de prendre son temps.

Durée des séjours :

	2016	2017	2018
De passage	48%	53%	43%
Court séjour	15%	11%	12%
Séjour à la semaine	14%	20%	22%
Résident du territoire	21%	13%	18%

La durée des séjours confirme la demande croissante pour les courts et moyens séjours.

Types de contacts :

	2016	2017	2018
Individuel	19%	10%	14%
Duo/couple	46%	40%	38%
Famille	23%	34%	27%
Entre amis	7%	11%	10%

Même si elle montre une tendance à se stabiliser, la clientèle familiale (couples et familles) représente à elle seule 65 % du tourisme de notre territoire.

Ainsi, les statistiques des BIT de l'API sont en adéquation avec la stratégie touristique qui se met en place sur le territoire : développer un tourisme de proximité (2,4 M d'habitants à moins de 2 heures de notre territoire) de court et moyen séjours à destination d'une clientèle familiale en recherche de « slow tourisme », à même de leur permettre de prendre le temps de découvrir le patrimoine humain, culturel, gastronomique, historique et naturel d'un terroir !

AGGLO PAYS D'ISSOIRE



LE BUREAU DE TOURISME D'USSON

Avec Issoire et Montpeyroux, Usson constitue l'un des 3 bureaux d'accueil touristique du territoire de l'Agglo Pays d'Issoire. Depuis sa création en 2009, il a une particularité bien ancrée : il abrite aussi une salle d'expositions « le repaire de la salamandre » et une scénographie (actuellement en rénovation) qui complètent agréablement et efficacement le volet touristique ; le fonctionnement de ces deux entités reste de la compétence de la Mairie.

Sur la saison 2018 - du 1er avril au 30 septembre 2018 - Marion et Béatrice, agents d'accueil employées par l'API, ont assuré le fonctionnement du Bureau d'Informations Touristiques d'Usson et un accueil de qualité pour cibler et répondre au mieux aux multiples demandes sur les visites, randonnées, restaurants et hébergements, activités, animations proposées... Outre l'information touristique sur l'ensemble du territoire de l'API, l'offre de la commune et de ses partenaires (plaquette sur le village d'Usson, celles sur Les Chemins d'Usson et du Sentier de Claire, le calendrier des animations organisées sur Usson, brochures du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez...) est aussi largement diffusée.

Si le BIT d'Issoire accueille 7138 visiteurs de début avril à fin août 2018, le Bureau d'Informations touristiques d'Usson en comptabilise 6222 sur la même période et Montpeyroux 5014.



Cette année, le démarrage de la saison touristique s'est fait attendre, enregistrant une baisse de -12% sur Usson et Montpeyroux ; en cause vraisemblablement un calendrier scolaire tardif (7 juillet), l'absence de pont au 14 juillet, la qualification de la France à la coupe du monde de football, une météo exceptionnelle en mai mais maussade et incertaine en juin et des épisodes caniculaires en juillet... Concomitamment l'API a également revu à la baisse le volume horaire d'ouverture de ses bureaux de tourisme (-12% sur Usson et Montpeyroux), dans le cadre de la réorganisation de sa politique d'accueil touristique, tout en faisant le choix de couvrir une période légèrement plus large allant du début avril à la fin septembre.

La tendance bucolique appelée « slow tourisme » devient semble-t-il de plus en plus tendance. Si les touristes, représentant l'ensemble des régions françaises (en tête Auvergne-Rhône-Alpes et Ile-de-France) et de nombreux pays européens (Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, Allemagne...), se montrent toujours aussi friands de l'authenticité de notre village et des vues sur des paysages fascinants, leur profil commence à évoluer. Il semblerait que la nouvelle tendance soit à un tourisme de la lenteur, c'est-à-dire s'offrir de plus en plus le luxe de prendre son temps pour visiter, admirer et étudier les paysages, s'intéresser aux manifestations culturelles (savoir-faire...) bref, découvrir plus paisiblement les richesses locales : histoire, gastronomie, culture... et nouer le dialogue. En parallèle, la mobilité douce (marche, vélo, balade en moto, à cheval...) semble elle aussi gagner du terrain.

Durant la saison 2019, le Bureau d'Information Touristique sera ouvert du 3 avril au 29 septembre sur les horaires d'ouverture suivants : en basse saison du mercredi au dimanche de 14h30 à 17h et en haute saison tous les jours de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h30.

Fréquentation de la butte :

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), dont fait partie le « Sentier de la Reine Margot » (balisage Papillon Jaune), le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a mis en place à l'automne 2016 un écomètre à l'entrée du sentier menant à la Vierge.

Les données enregistrées par ce compteur annoncent une fréquentation de la butte à hauteur de 15322 visiteurs entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018.

Pour mémoire ce même compteur avait enregistré 16 665 visiteurs entre le 1er octobre 2016 et le 30 septembre 2017, confirmant ainsi un léger infléchissement de la fréquentation du village sur l'année 2018 (-8%).





LES VISITES GUIDÉES DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE D'ISSOIRE

Un petit rappel sur l'appellation « Villes et Pays d'art et d'histoire ». Le Ministère de la Culture et de la Communication attribue ce label aux collectivités locales riches d'un patrimoine de grand intérêt qu'elles animent. Il garantit la compétence des animateurs de l'Architecture et du Patrimoine et des guides-conférenciers ainsi que la qualité de leurs actions.

Des vestiges antiques à l'architecture du 21^e siècle, les Villes et Pays mettent en scène le patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, le réseau des 190 Villes et Pays vous offre son savoir-faire sur toute la France. L'objectif du label est de sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité, initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme.

Le département du Puy-de-Dôme possède quatre territoires reconnus « Pays d'Art et d'Histoire » : Riom, Billom-Saint-Dier d'Auvergne, Forez et Pays d'Issoire.

Pour mettre en œuvre la convention Pays d'art et d'histoire, le service Patrimoine et Culture de l'Agglo Pays d'Issoire a poursuivi ses missions sur le territoire des 88 communes de l'agglomération.

Sensibiliser à la qualité architecturale et paysagère, transmettre les connaissances pour mieux prendre conscience des besoins de protéger et valoriser le patrimoine, initier à la connaissance d'un territoire façonné par l'Homme...

Le service Culture et Patrimoine œuvre à la valorisation du patrimoine dans toutes ses dimensions (naturel, bâti, paysage, mobilier) en compagnie des acteurs patrimoniaux et culturels du territoire.

Outre les interventions de médiation auprès des écoles, collèges, itep, assurées par le service éducatif du PAH, une saison annuelle d'animation du patrimoine est proposée à l'attention des habitants, des visiteurs et du jeune public. Ce sont LES RENDEZ-VOUS :

Balade Nature, Balades géologie et patrimoine, Balades vigneronnes, Balades au fil de l'eau, Visites-Jeux familiales et ateliers jeunes public, Visites théâtralisées, Rendez-vous au sommet et églises perchées, A Issoire les incontournables, Pause patrimoine, Les forts villageois, De mémoires d'homme dans les pas des mineurs, Circuits thématiques Résistance et mémoire de la Libération, Monuments aux morts, Conférences peintures murales au Moyen-Âge...

La plaquette est téléchargeable sur <https://www.capissoire.fr/rendez-vous-en-pays-d-art-et-d-histoire>

Cette année, la saison d'animation (de juin à novembre) a proposé 73 rendez-vous patrimoine (2 078 personnes) avec une quarantaine de formules différentes pour varier les approches, les sites et les thèmes.

À Usson, ce sont 4 rendez-vous qui se sont déroulés en compagnie d'une guide-conférencière avec la participation de 101 personnes au total en juillet et août 2018, autour de 2 formules :

- Deux visites guidées « Trésors d'histoire » gratuites - sur réservation - 19 juillet et 9 août 2018.

Ces visites consacrées à la découverte exhaustive du village, aussi bien destinées aux habitants du territoire qu'aux touristes, ont entraîné, malgré la canicule en juillet, 45 participants dans une découverte documentée du patrimoine d'Usson, de l'ancienne citadelle des comtes d'Auvergne et rois de France, où Marguerite de Valois vécut de 1586 à 1605, à l'église Saint-Maurice qui conserve un riche mobilier.

- Deux visites - jeu de piste « Les perles de la reine Marguerite » gratuites - sur réservation - 26 juillet et 16 août 2018.

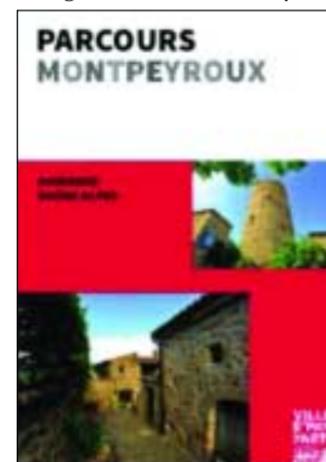
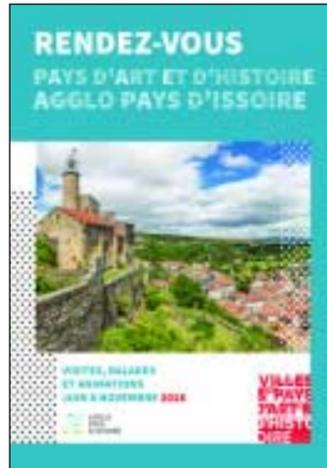
Volontairement limitées à 25 personnes/date (complètes et même légèrement débordées les deux fois avec au total 56 pers.). Elles s'adressaient au public familial sous la forme d'une visite guidée pour les adultes sur le thème de la Reine Margot à Usson, présentant une particularité, celle d'être rythmée par des énigmes à l'attention des enfants. Celles-ci les aidaient à suivre la visite de façon ludique et à retrouver des perles cachées dans tout le village pour annuler « la malédiction qui pesait sur Marguerite de Valois ».

Une nouvelle collection de supports de découverte du patrimoine ont vu le jour avec les documents « Parcours Issoire » et « Parcours Montpeyroux »

Ces brochures de découverte sont à votre disposition aux 3 bureaux d'information touristiques, lieux culturels à Issoire...

Cette collection sera prochainement complétée par la sortie d'un fascicule en cours d'élaboration dédié à Usson : « Parcours Usson ».

Découvrez aussi le site internet des Villes et Pays d'art et d'histoire d'Auvergne Rhône-Alpes : <https://vpah-auvergne-rhone-alpes.fr>



SAISON CULTURELLE « LES P'TITS PAPIERS »

Dès 2017, l'Agglo Pays d'Issoire a eu à cœur de perpétuer les politiques culturelles développées par Ardes Communauté et le Pays de Sauxillanges en redéployant à l'échelle du nouveau territoire une saison culturelle itinérante et pluridisciplinaire, « Les P'tits Papiers ».

Le maître-mot : mettre à l'honneur des artistes implantés en Auvergne mais aussi pousser les portes de la région pour accueillir des compagnies et musiciens au rayonnement national ; proposer des spectacles et concerts portant une parole investie, ouvrant la réflexion sur les questionnements actuels, sans jamais être donneuse de leçon ou définitive.

Il s'agit, en concertation avec les communes, associations, structures culturelles et différents services de l'Agglo, d'ouvrir joyeusement le débat, de créer du dialogue, de faire surgir des espaces poétiques là où on ne les attend pas, de faire découvrir des formats et registres peu diffusés en zone rurale.

Plusieurs temps seront consacrés à la danse, avec le spectacle Rites, conférence drolatique sur les rituels de danse mais aussi avec le bal de l'Imperial Orpheon ou le dancefloor de la Cie Soon en clôture de saison à Parent.

A retenir aussi le passage de Serge Teyssot-Gay et de son duo Interzone, de la violoncelliste Noémi Boutin, du luthier sauvage Max Vandervorst, pour ne citer qu'eux.

De septembre 2018 à juillet 2019, les P'tits Papiers recevront 26 équipes artistiques, dans 27 communes différentes, pour un total de 39 représentations.

La saison 2017-18 en chiffres : 3400 spectateurs / 24 équipes artistiques / 27 communes

« ONIRÉ » - BIÖffique théâtre – Ouverture de saison Samedi 29 septembre à 16h et 18h à Sauxillanges

Dans le cadre du festival du TRAC organisé par la Fée des Acts (Fédération des Arts et Cultures du Territoire de Sauxillanges) en partenariat avec la Commune, l'EHPAD et l'école de Sauxillanges

Balade urbaine fictionnée :

Un homme sème les rêves de ses nuits dans le village et nous plonge dans un univers surréaliste qui détourne peu à peu le réel que nous traversons...

La règle du jeu : deux parcours simultanés

L'un pour les adultes et grands adolescents (à partir de 13 ans),

L'autre pour les enfants (de 6 à 12 ans), un jeu de piste dans le village presque en cachette des grands, Un point de départ et d'arrivée communs à tous... Une même histoire, deux points de vue, une expérience à vivre en famille !

5 mai – après-midi // Usson, dans le cadre des Médiévales

"Castelets en jardin" – Compagnie Emilie Valantin

Nouveaux esclandres et impromptus pour marionnettes – Tout public à partir de 8ans – gratuit

Dans le cadre de cette nouvelle édition des Médiévales d'Usson, la Compagnie Emilie Valantin, véritable référence de la marionnette forte de plus de 40 ans de créations tout aussi populaires que novatrices, proposera une version inédite de ses Castelets en Jardin, composée de contes et légendes du Moyen-Âge : Bayard, la Romance du dragon, Pierre-Aimé Bernard, St-Martin et le pauvre, La farce des Bossus, Daphnis et Clarimond,... Elle y réactualise la tradition du théâtre de marionnettes des jardins publics en y mélangeant des textes alliant malice, humour, intelligence et élégance.

<https://cie-emilievalantin.fr/>

Mise en marionnettes Emilie Valantin, assistée de Jean Sclavis / Avec Emilie Valantin, Jean Sclavis, Pierre Saphores, Francisco Cabello / Régie Gilles Drouhard / Musiques enregistrées Piano, clarinette, clarinette basse, trombone à coulisse, trompette / Scénographie Nicolas Valantin

Soutenu par le Ministère de la Culture/DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes-Auvergne, le département de l'Ardèche, la Communauté de communes Ardèche Roche Coiron, le département de la Drôme et la Ville du Teil.



ORGANISMES REPRESENTATIONS



LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

L'assemblée générale de l'association « Les plus beaux villages de France » dont Usson est un des membres actifs a eu lieu du 23 au 25 mars 2018 dans les communes de Sare, d'Ainhoa et de La Bastide-Clairence dans les Pyrénées-Atlantiques.

Cette assemblée générale qui se tient chaque année dans un des villages de l'association a pour but de rassembler les délégués des communes adhérentes afin de voter le rapport d'activités et le rapport financier de l'année précédente mais aussi de travailler sur des sujets intéressant nos villages dans le cadre de 2 ateliers techniques.



Ateliers techniques :

Le thème du premier atelier portait sur « L'architecture contemporaine et les villages anciens ». Les villages anciens représentent le résultat complexe d'une histoire multiséculaire qui a fait l'objet d'évolutions permanentes. Certains comparent ce processus au phénomène de sédimentation : de nouvelles constructions viennent s'ajouter au bâti existant, soit en comblant un espace vide soit en remplaçant des éléments préexistants.

L'enjeu est d'insérer de façon harmonieuse au sein des villages anciens les nouveaux éléments bâtis.

L'atelier a d'abord été l'occasion d'affirmer que l'avenir des villages anciens passe notamment par leur capacité à intégrer de nouvelles constructions que ce soit dans leur cœur historique ou sur leurs abords périphériques mais... pas à n'importe quelles conditions.

Les cas de plusieurs villages ayant expérimenté des adjonctions contemporaines à des édifices patrimoniaux anciens ont été présentés ainsi que des villages ayant réalisé de nouvelles constructions contemporaines.

La grande diversité des exemples présentés ne permet pas de définir des préconisations précises qui conviendraient à tous les villages mais la règle commune est la recherche d'un équilibre harmonieux entre le patrimoine ancien et les nouvelles constructions ou les réhabilitations afin de ne pas dénaturer le caractère propre du village.

Le second atelier avait pour objet « La mise en lumière des Plus beaux villages de France ».

L'éclairage public représente un coût important pour les communes. Le choix d'éteindre les lumières la nuit (comme nous le faisons dans notre commune) permet de réaliser une économie significative.

Cependant, si les enjeux d'économie d'énergie sont primordiaux pour les petites communes rurales, il n'en reste pas moins qu'il faut garantir la sécurité des habitants et des visiteurs. De plus, il est nécessaire de mettre en valeur par un éclairage adapté le patrimoine de nos villages.

Dans cet atelier, des élus et des professionnels ont donc présenté les bonnes pratiques à adopter en matière d'éclairage public pour respecter l'environnement (pollution lumineuse) et garantir la sécurité tout en mettant en valeur le patrimoine des Plus beaux villages de France.

De plus un autre aspect a été abordé relatif aux mises en lumière éphémères notamment dans le cadre des animations ou des événements temporaires.

Activités de l'association :

- Classement de 2 nouveaux villages.

Parmi les 5 candidatures examinées cette année par la commission qualité des Plus beaux villages de France, 2 nouveaux villages ont été admis dans l'association : **La Roumieu** (Gers) et **Villeréal** (Lot-et-Garonne). Poursuivant sa mission de ré-expertise périodique des villages classés, la commission qualité a procédé au déclassement de l'une des 19 communes contrôlées en 2018. Il s'agit de la commune de **Sixt-fer-à-cheval** (Haute-Savoie).

Ainsi l'association compte à ce jour 158 villages classés.



ORGANISMES REPRESENTATIONS



- Rencontres internationales.

Du 24 au 27 mai 2018 l'association a accueilli les rencontres internationales de la fédération des Plus beaux villages de la Terre.

Les délégations des Plus beaux villages de Wallonie, d'Italie, du Japon, d'Espagne, de Saxe, de Suisse, de Russie ainsi que les représentants du projet de réseau chinois ont été reçus dans les Bouches-du-Rhône, Vaucluse et Drôme pour trois journées de travail à l'occasion de l'Assemblée générale de la Fédération des Plus beaux villages de la Terre. Des visites de plusieurs Plus beaux villages de France ont eu lieu au cours desquelles les représentants des associations étrangères ont pu échanger avec les maires sur diverses problématiques de préservation du patrimoine et de développement local.

- Nuit romantique.

Le samedi 23 juin 2018 une trentaine de villages ont participé à la première « Nuit romantique des Plus beaux villages de France », événement qui a eu lieu simultanément en Italie, en Wallonie et en Espagne. Cette manifestation avait obtenu le label « Année européenne du Patrimoine culturel » par le ministère de la culture.

Balade contée, parade vénitienne, danse, concerts, séjours thématiques, ateliers créatifs, dégustations... municipalités, associations, prestataires touristiques et artisans d'art ont décliné le thème du romantisme à travers une palette d'animation diversifiées et originales.

- Les plus beaux villages de France sur le petit écran

Le dimanche 8 avril 2018 à 20 h 30, France 5 diffusait son « Doc du dimanche » consacré aux Plus beaux villages de France ». Réalisé par la société Zed Productions au cours de l'année 2017, ce reportage de 52 minutes présentait la candidature du village de **Brouage** (Charentes Maritimes) à l'association, l'art de vivre dans les villages dans le cadre du rallye des 2CV, les produits d'édition (guide Flammarion et carte Michelin) et la dimension internationale du concept des Plus beaux villages de la Terre.

De plus, après plusieurs sujets inédits sur plusieurs villages dans le JT de TF1 à 13 h présenté par Jean-Pierre PERNAUT, l'émission « Au cœur des régions » diffusée sur LCI le 20 mai consacrait son émission à l'association. Alain DI STEPHANO, Vice-Président de l'association en charge de la qualité a répondu aux nombreuses questions de Jean-Pierre PERNAUT.

- Site internet

Un nouveau site internet de l'association www.lesplusbeauxvillagesdefrance.org est en ligne. Désormais, l'association dispose d'un outil de promotion en adéquation avec l'image de qualité des Plus beaux villages de France et les pratiques de visiteurs en matière de numérique et de tourisme :

- Un contenu davantage développé et personnalisé pour une immersion du visiteur dans la destination « Plus beaux villages de France »

- Une meilleure visibilité de l'offre touristique des villages et une articulation plus fluide avec la place du marché (espace de réservation)

- Un système d'adhésion en ligne automatisé pour les membres amis et les membres prestataires de l'association

- Une navigation adaptée pour tablettes et smartphones

A terme, cette première version en ligne devra être complétée avec, notamment, le développement des contenus de présentation des pages villages et la création de nouvelles rubriques.

L'association « Les plus beaux villages de France » espère que ce nouveau site vous donnera satisfaction et compte sur votre participation active pour en faire la promotion.

Usson réexaminé en 2019 :

Le réexamen du classement du village d'Usson parmi « Les Plus Beaux Villages de France » est inscrit à l'ordre du jour de la Commission Qualité 2019 ; il a lieu tous les 6 ans.

La réexpertise de chaque village répond au double objectif suivant :

- Vérifier d'abord, en utilisant la grille d'expertise initiale composée de 27 critères, la réalité et la pertinence des efforts accomplis au sein du village par la municipalité depuis la précédente expertise, dans la reconnaissance de son patrimoine, l'amélioration de sa qualité urbanistique comme architecturale et sa mise en valeur esthétique.

- Mesurer ensuite la valorisation du classement antérieur du village pour accroître l'accès au public de son patrimoine, augmenter sa notoriété, améliorer son accueil, diversifier et maîtriser sa fréquentation, mobiliser et mettre en réseau ses acteurs économiques, développer ses activités et rester ou devenir un lieu d'excellence vivant et actif.

En préalable à cet examen, différents membres de la Commission Qualité effectueront une « visite libre » du village et le délégué général chargé de la qualité se rapprochera de la municipalité pour effectuer une « visite-expertise » d'Usson.

Au vu d'un compte rendu appréciant par comparaison avec l'expertise précédente l'évolution du potentiel qualitatif du village et la valorisation de ce potentiel, la réexpertise permet à la Commission Qualité de prendre l'une des 4 décisions suivantes :

- Confirmation du classement sans réserves

- Confirmation du classement avec réserve(s)

- Déclassement potentiel dans les 18 mois

- Déclassement définitif



ORGANISMES REPRESENTATIONS



PARC NATUREL REGIONAL LIVRADOIS-FOREZ

Le Parc naturel régional Livradois-Forez auquel appartient la commune d'Usson a été créé en 1986. C'est le 22ème Parc naturel de France et l'un des plus grands en superficie et en nombre de communes.

Il regroupe actuellement 168 communes, 11 intercommunalités, les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire ainsi que la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il y a en France 53 Parcs naturels régionaux.



La charte pour fondement

Chaque parc définit un projet de territoire en s'appuyant sur les caractéristiques naturelles, culturelles et humaines de son territoire. C'est la raison pour laquelle les actions et axes d'intervention peuvent différer d'un Parc à un autre. Ce projet est présenté dans un document officiel : la Charte. Celle-ci est validée par décret du premier ministre pour une durée de 15 ans après une enquête publique, le vote des collectivités concernées, l'avis du Conseil national de la nature, de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et des ministères concernés.

La Charte du Parc Livradois-Forez a été renouvelée en 1998 et en 2011. Elle est résumée en une phrase : « Inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez où frugalité se conjugue avec épanouissement ». Au moins 3 ans avant 2026, une procédure de renouvellement de classement devra être menée qui comprendra une évaluation de l'action du Parc, une analyse de l'évolution de son territoire, l'élaboration et la validation d'une nouvelle charte.

Des missions définies

Un Parc naturel régional est un territoire reconnu au niveau national pour ses richesses naturelles, la valeur de son patrimoine et de ses paysages.

Cinq missions lui sont attribuées, définies par le code de l'environnement :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales.

Un Parc naturel régional n'a pas de pouvoir de police : il ne peut ni interdire, ni obliger, ni verbaliser. Ses méthodes de travail sont la sensibilisation, la concertation, la pédagogie, la co-construction et l'échange.

Création d'un conseil scientifique

En 2018, Le Parc Livradois-Forez a créé un Conseil scientifique composé d'ingénieurs, de professeurs d'universités et de chercheurs experts dans les domaines de compétence du Parc. Ce conseil scientifique a travaillé sur les problématiques suivantes :

- La pauvreté en milieu rural, sur la base de l'ouvrage d'Agnès ROCHE, Sociologue à l'UCA, « Des vies de pauvres, les classes populaires dans le milieu rural »
- Recherche sociologique collective sur le bassin de Thiers sous la forme d'une grande enquête monographique par Sacha LEDUC, Sociologue à l'UCA
- Santé et territoire : comment définir, à l'échelle du territoire du Livradois-Forez, les orientations prioritaires, les ressources humaines et l'organisation territoriale en matière de santé ? par Sylvie MAQUIGHEN, Directrice déléguée de l'Observatoire régional de la santé
- Attractivité des territoires : quelles sont les nouvelles conditions de l'attractivité d'un territoire notamment dans la perspective de son développement ? par Jean-Charles EDOUARD et Milhan CHAZE, Chercheurs à l'UCA

Création d'une application Internet des itinéraires de randonnée

Ergonomique et complète, Livradois-Forez RANDO est une application internet, dédiée à la maintenance, la gestion et la valorisation des itinéraires de randonnée à travers des fonctionnalités riches et innovantes qui a été créée en concertation avec les communautés de communes, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'association Randonnée en Livradois-Forez.

ORGANISMES REPRESENTATIONS



Avec Livradois-Forez RANDO, le territoire du Parc Livradois-Forez s'affiche sous son meilleur angle en matière de tourisme et de randonnée : itinéraires de randonnées, activités de pleine nature, patrimoine, événements, hébergements, restaurants. Le portail web Livradois-Forez RANDO facilite ainsi la préparation d'une randonnée dans les meilleures conditions : sélection de circuits en fonction de leur localisation, de leur durée, de leur thématique avec les caractéristiques de la balade, les difficultés et les centres d'intérêt. En outre on peut récupérer les parcours sous différents formats pour une impression papier ou en téléchargeant les coordonnées GPS.

Une application mobile sera créée prochainement et utilisable sur un portable afin de guider le randonneur tout au long de son parcours.

Cette application internet est gratuite et grand public : <http://rando.parc-livradois-forez.org>

Où rencontrer les élus et l'équipe du Parc Livradois-Forez ?

Le siège du Parc Livradois-Forez est situé à Saint-Gervais-sous-Meymont sur la route départementale 906 entre Thiers et Ambert. La Maison du Parc est le lieu où se réunissent les élus et où travaillent les salariés.

Chacune des communes du Parc Livradois-Forez a désigné un-e délégué-e au conseil syndical du Parc. Il en est de même pour les départements et la région. Daniel GIRAUD est délégué de la commune d'Usson.

L'équipe technique du Parc, son président et ses élus se déplacent pour répondre aux besoins et attentes de leurs interlocuteurs. Les vice-présidents sont les interlocuteurs privilégiés d'un secteur du territoire. Éric DUBOURGNOUX est le correspondant pour Usson.

Coordonnées du Parc Livradois-Forez :

Maison du Parc Livradois-Forez
63880 SAINT GERVAIS-SOUS-MEYMONT
info@parc-livradois-forez.org
www.parc-livradois-forez.org
Blog « L'écho du Parc Livradois-forez » :
www.echo-livradois-forez.org



ORGANISMES REPRESENTATIONS

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)



24 000 heures d'intervention / 29 salariées / 85 usagers

Pour répondre à une forte demande de services à la personne, l'ADMR de Sauxillanges a étendu son territoire sur plusieurs communes proches (Aulhat Saint Privat, Egliseneuve des Liards, Parentignat, Saint Quentin sur Sauxillanges, Sugères, Varennes sur Usson et Usson depuis 1990) et peut s'étendre sur des communes limitrophes (comme Brenat, Les Pradeaux, Saint Rémy de Chagnat ou Manglieu) qui ne sont pas desservies par une ADMR.

L'association ADMR de Sauxillanges (Aide à Domicile en Milieu Rural) peut intervenir à la demande de personnes de tous âges, de façon régulière ou ponctuelle, chez ses adhérents (5 € /an), pour réaliser des travaux de ménage, lessive, repassage, préparation de repas, accompagnement pour les courses, la promenade, etc.

Certaines personnes peuvent bénéficier d'aides financières en fonction de leur situation personnelle et de leurs revenus :

- Caisse d'allocations familiales (CAF) pour les familles avec de jeunes enfants, en cas de maternité, de maladies des enfants ou des parents, ou d'événements familiaux,
- Caisses de retraite pour les personnes âgées peu dépendantes,
- APA (aide du Conseil Départemental) pour les personnes âgées plus dépendantes,
- ADOMI suite à une hospitalisation quel que soit l'âge (voir avec les mutuelles ou les assurances).

Sans aide, les tarifs actuels charges comprises sont les suivants (sachant que toutes les sommes restantes à charge peuvent bénéficier d'une réduction d'impôts ou d'un crédit d'impôts de 50%) :

- 21€ l'heure en semaine.
- 27.90 € l'heure les dimanches et jours fériés.

N'hésitez pas à venir vous renseigner auprès de la secrétaire administrative de l'ADMR :

ADMR SAUXILLANGES
Cendrine FOURNET
Mairie de Sauxillanges (1er étage)
6, place de l'ancienne poste
Tél. / Fax 04.73.96.87.96
Email : admrsauxillanges@yahoo.fr

Horaires d'ouverture au public :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h, et
de 13h45 à 16h30 et le mercredi de 9h à 12h.
Possibilité de RDV à domicile.



ORGANISMES REPRESENTATIONS



Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques** :

Rénovation énergétique, location ou vente de logement,
investissement immobilier, impayés de loyers, mal logement,
aides financières, travaux, économies d'énergie...
dans le logement collectif ou individuel

**Demandez des conseils d'experts
avant d'agir !**

Contactez le guichet unique
gratuit et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Ou lors de permanences juridiques réparties sur le territoire départemental.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75
contact@adil63.org www.adil63.org

Membre du réseau FAIRE





ZOOM SUR LES EXPOSITIONS ARTISTIQUES

Une ambition : éveiller la curiosité, diffuser l'art contemporain sans distinction de styles ou de techniques artistiques et permettre à des artistes aux profils variés d'exposer leurs créations.

Sur la saison estivale 2018, la Mairie a souhaité une nouvelle fois mettre en lumière la création artistique contemporaine dans le « repaire de la salamandre » (ouvert depuis 2009) au Bureau d'Informations Touristiques, un lieu d'expositions, de découverte et d'échanges qui participe à la notoriété de notre village et de notre vaste territoire.



L'action municipale dans le domaine artistique est inscrite dans la durée car, depuis 2014 :

- 72 artistes ont été accueillis ; des talents confirmés ou de jeunes artistes en herbe témoins de leur temps
- 6 expositions collectives associatives, 2 expositions thématiques, 34 expositions d'artistes qui ont été cordonnées par Marie-Hélène Sauvadet, conseillère municipale déléguée à l'action culturelle.

En 2018, la municipalité a proposé un nouveau regard sur la production artistique locale en assurant seulement 4 expositions d'artistes contrebalancées par un nombre croissant de créateurs à chaque exposition (4 à 5 artistes).

Le pluriel invite à l'abondance et à la diversité. Les visiteurs venus en très grand nombre y ont été particulièrement sensibles et enthousiasmés devant le talent et la technicité des artistes présentés dans cette étonnante cohabitation, devant la qualité de l'accrochage en résonance avec le lieu... Ce nouvel engagement basé sur la multiplicité de tendances artistiques, de découvertes a eu un impact positif fort sur le public.

Du 1er avril au 29 avril 2018 : Exposition « Regards sur Usson ».

En préouverture de la saison artistique 2018, la municipalité d'Usson a invité, pour la 7ème fois, l'atelier Vitrail et Tiffany de Rencontre Culture Loisirs de Sugères et de l'atelier Art Numérique de l'association Culture et Loisirs Isoirien, à présenter leurs créations autour de l'idée définie conjointement par les 2 ateliers : « Regards sur Usson » succède aux divers thèmes proposés au fil des ans tels « Transparence et Lumière », « la Reine Margot », « Le Noir et Blanc », « Géométrie et Couleur »...

Du 1er mai au 27 mai 2018 : Exposition commune

13 artistes ont été retenus pour la saison 2018 : ALX Couleur, Marie LIENHARD, François BRIVES, Christelle CHATELAIS, Alette D'HOMBRES, Henry DISSERT, Aline ESPEIL, Hélène FAUGERAS MORIN, GALLOU, Catherine LEPAGE, Jean-Claude MILLOT, VERO DES BOIS et Marie-Hélène SAUVADET.

Cette exposition sans concession sur la qualité des travaux présentés a permis à chacun de découvrir, se familiariser et approfondir sa curiosité pour l'art contemporain local en constant renouvellement à travers une sélection d'œuvres originales, reflet de diverses sensibilités artistiques, de divers moyens d'expression tant en Peinture (dessins, crayon, encre, acrylique...) qu'en Sculpture (terre, pierre et assemblages de métal, bois, céramique et broderies), sans oublier la Photographie, le Vitrail et le travail de Lave émaillée.

Du 30 mai au 22 juillet 2018 : VERO DES BOIS - GALLOU - Marie BARBE LIENHARD - Hélène FAUGERAS MORIN : Céramique - Assemblages - Sculptures - Dessins - Art singulier - Peintures - Gravures.

Du 24 juillet au 19 août 2018 : ALX COULEURS - Henry DISSERT - Aline ESPEIL - Alette D'HOMBRES : Dessins - Origami - Sculptures en terre - Dessins et miniatures

Du 21 août au 30 septembre 2018 : François BRIVES - Christelle CHATELAIS - Catherine LEPAGE - Jean-Claude MILLOT - Marie-Hélène SAUVADET : Taille de la pierre - Photographie - Peinture - Vitrail et Tiffany - Lave émaillée

La saison artistique 2018 a une nouvelle fois tenu ses promesses et a permis de dévoiler un haut niveau de savoir-faire doublé de démarches artistiques remarquables et éclectiques, à prendre comme des invitations à laisser le regard s'aiguiser, les habitudes se renouveler et les idées reçues se réévaluer. Des projets sont en préparation pour la prochaine saison artistique qui se déroulera du 3 avril au 29 septembre 2019.

Contacts :

Marie-Hélène Sauvadet : 07.82.82.55.51

Mairie d'Usson : 04.73.71.05.90

Mais de préférence par Email : usson-expositions@orange.fr



EGLISE SAINT MAURICE

A l'époque romane, XIe et XIIe siècles, toute l'Auvergne a connu une remarquable effervescence spirituelle et artistique. La Basse Auvergne et son « blanc manteau d'églises » n'a pas échappé à la règle et le Pays d'Issoire non plus avec des édifices majeurs comme l'abbatiale Saint Austremonne mais aussi d'anciennes chapelles castrales et une constellation de petites églises de campagne.

Ces dernières ont conservé tout ou partie de leur structure romane. C'est notamment le cas de l'église Saint Maurice d'Usson malgré les nombreux remaniements intervenus au fil des siècles.

Accroché à son pic volcanique, cet édifice est une des pépites du village, infiniment pittoresque, plein de charme et de couleurs, riche aussi d'un somptueux mobilier. Ce monument est très visité : du 1er mai au 16 septembre 2018, l'église d'Usson dont l'entrée est libre et gratuite a attiré 8364 visiteurs venus de tous les horizons... Malgré un accueil de qualité assuré ces trois dernières années par Hélène Bonnemoy, employée par la municipalité, une baisse de fréquentation d'environ -5% a été enregistrée cette année par rapport à 2017 (légère baisse du volume horaire d'accueil dû à l'arrêt des contrats aidés, calendrier des vacances, météo...).

Lieu de culte, lieu historique... Par arrêté du 13 octobre 1962, l'église Saint Maurice d'Usson a fait l'objet d'une inscription à l'Inventaire des Monuments Historiques. Comme pour d'autres édifices religieux, la « patrimonialisation » est précisément advenue lors de la désaffectation de la fonction religieuse. Aujourd'hui, des travaux de conservation sont urgents et indispensables d'où l'ouverture d'une souscription pluripartite pour aider à sa restauration : Mairie, association Les Amis de l'Eglise Saint Maurice d'Usson... Le 27 août 2018, le Conseil municipal a voté à l'unanimité le lancement de l'appel d'offres en vue de sélectionner un maître d'œuvre chargé de réaliser l'étude complémentaire répondant aux attentes de la DRAC sur la restauration du clocher (dans le cadre d'une tranche ferme) ainsi qu'une étude concernant la restauration du reste de l'édifice et son mobilier. Voir le résumé des délibérations du Conseil municipal et article de l'association Les Amis de l'Eglise Saint Maurice d'Usson.



ANIMATIONS 2019 par PIERRE DESNOYERS Conte musical "Quand songent les nuits de pierre"

Et si les pierres de l'histoire gardaient dans leur mémoire, émotions et images des événements et des drames dont elles furent l'impassible témoin ? Et si les pierres, empruntant quelque nuit un peu de l'âme humaine, se mettaient à rêver. Quand songent les nuits de pierre... tel est le titre du spectacle que Pierre DESNOYERS semble vouloir nous faire vivre cet été, en l'église d'Usson habitée par l'histoire depuis le XIIème siècle. Ce « conte » musical dit le témoignage d'un homme vivant à notre époque mais qui va vivre lors de nuits successives les étapes d'un songe l'emmenant au cœur du Moyen Age. Il y connaît les pérégrinations d'un noble, qui l'entraînent entre autres, dans les dangereux méandres de la première croisade. Les seize moments du songe se développent en autant de chansons hantées par des évocations et souvenirs du Moyen- Age ou de la Renaissance, sans exigences historiques spécifiques. Pendant une heure et demie c'est en lisant son conte et chantant ses chansons sur un fond musical et visuel forgé dans son imaginaire, que Pierre Desnoyers conduit ses spectateurs d'un soir dans un étrange rêve aux multiples images.



18 représentations sont prévues en l'église Saint Maurice d'Usson : les mardis et jeudis des mois de juillet & août 2019 à 21 heures.



ANIMATIONS ET CULTURE



QUI DONC ETAIT SAINT MARTIN ?

Après les articles consacrés à St Maurice, Ste Radegonde, à St Verny, à la Résurrection de Lazare... La Lanterne continue d'explorer l'histoire et le patrimoine de notre église en s'intéressant dans ce numéro à une statue équestre en bois polychrome de la fin du XVIe-début du XVIIe s. dans la chapelle latérale du Tabernacle, celle de St Martin de Tours.

Nous connaissons sa vie par les écrits de son disciple Sulpice Sévère, hélas empreints d'apologie et de naïves exagérations et ceux de Grégoire de Tours (VIe s.). Il naît au IVe s. à Sabouria en Pannonie (actuelle Hongrie) et comme son père, il embrasse la carrière militaire. Il est d'abord envoyé en garnison à Pavie puis entre dans la Garde impériale à cheval d'Amiens. C'est ici que se situe l'épisode célèbre, quand il aurait donné la moitié de son manteau à un pauvre, comme il aurait lui-même lavé les souliers de ses soldats par humilité. Converti et baptisé, il se retire à Poitiers où il rencontre l'évêque Saint Hilaire qu'il suivra en exil dans sa Pannonie natale. Il y lutte contre l'évêque local convaincu d'arianisme hérétique, ce qui lui vaut d'être battu de verges et d'être chassé à Milan. Quand Hilaire rentre en grâce, il le suit de nouveau à Poitiers où il fonde le monastère de Ligugé. Sa piété le fait nommer évêque de Tours. Toujours par humilité, il se fait tonsurer et porte des vêtements grossiers, ce qui le fait haïr des autres évêques corrompus. Il fonde alors le monastère de Marmoutiers et s'engage dans un apostolat de grande envergure. De 375 à 383, il parcourt villes et villages de Gaule, s'adressant au petit peuple qui lui voue une immense dévotion, ce qui lui vaut, une fois de plus, les attaques de ses collègues, allant jusqu'à l'accuser d'hérésie quand il dénonce leur richesse ! Il s'en justifie lors d'un concile tenu par saint Ambroise et meurt en 397.



Très vite, son culte devient extrêmement populaire, accentué par l'épisode du manteau. Pourtant, si l'on dit « qu'à la Saint Martin, tout arbre prend racine », vous ne trouverez paradoxalement pas la date de sa fête sur un calendrier : tombant le 11 novembre, elle est éclipsée par la commémoration de l'armistice mettant fin à la Grande guerre !

OSEZ L'ALTITUDE ! UN PHENOMENE METEO CURIEUX : LA MER DE NUAGES...

Avant son départ le 15 janvier dernier, Suzanne, une des factrices qui a succédé à Daniel, a eu la gentillesse d'autoriser la publication dans notre buelletin municipal d'une de ses photos prise depuis Ventre, afin de partager avec vous le plaisir de voir ce fantastique spectacle sur la butte d'Usson perchée à 634m émergeant dans une mer de nuages... L'explication simple est qu'une brusque inversion de température bloque la masse nuageuse dans les bas-fonds.

Pour être plus précis, ce phénomène se produit lorsqu'une couche d'air froid emprisonnée en fond de la vallée et en plaine est surmontée d'une couche d'air chaud plus légère. La limite est potentiellement marquée par une couche de nuages. Le soleil brille au-dessus ! Lors de nuits calmes, claires et sans vent, la vitesse de refroidissement à proximité de la surface augmente. Si le niveau d'humidité est suffisant, le processus de condensation s'enclenche et le brouillard se forme.



Butte d'Usson émergeant dans une mer de nuages

photo Suzanne Protégas

ANIMATIONS ET CULTURE



LA BUTTE D'USSON... EN ECHO AU RECENT CLASSEMENT PAR L'UNESCO DE LA CHAINE DES PUY - FAILLE DE LIMAGNE

Hors périmètre de ce haut lieu tectonique récemment classé, la butte d'Usson ou neck volcanique, constitue néanmoins un très intéressant conservatoire géologique et patrimonial, où les impressionnantes orgues basaltiques, témoins de l'ancien lac de lave mis en relief par l'érosion, ont servi à la construction du village et de ses fortifications.

Cet été (le 24 août précisément), l'illustre Professeur Cayoux a proposé une balade inhabituelle 100% géologique (enfin presque !) : « La butte d'Usson, entre eau, magma et lac de lave » qui a permis à un petit groupe de découvrir, parmi les premiers volcans de France, un des plus remarquables de l'ouest du Livradois. Sur un parcours entre les murs jusqu'au sommet de la butte, Pierre Lavina géologue-volcanologue a passé au crible la riche histoire géologique d'Usson.



La butte d'Usson... En toutes saisons et surtout par beau temps, ce petit bout de terre hors du commun est une invitation à voir, écouter, rêver et voyager !



Sa silhouette qui ne passe pas inaperçue dans la petite Limagne d'Issoire est le premier contact visuel. Pour découvrir son panorama à 360°, il suffit ensuite de grimper à 634 m. Les derniers mètres de la montée au sommet se font certes, à la force du jarret ! Mais de là-haut, la vue aux quatre points cardinaux sur une série de paysages volcaniques très divers d'une fabuleuse et insolite beauté donne l'impression que rien n'y est figé.



En effet, de ce promontoire issu d'un volcanisme lacustre, s'offre à nous un surprenant paysage composé de buttes, de plateaux, de gorges, traversé çà et là par les rivières Allier, Couzes... avec pour toile de fond, la Chaîne des Puy et son majestueux Puy de Dôme, le Massif du Sancy, le Cézallier, les Monts du Cantal et ceux du Livradois... toutes des formations volcaniques qui ont leurs propres spécificités, mais qui sont toutes cousines !



ANIMATIONS ET CULTURE



De ces « curiosités géologiques », symboles de la mémoire de la Terre et de tous ses secrets, l'une des plus remarquables et aussi des plus médiatiques est la Chaîne des Puys et la Faille de Limagne. Un véritable théâtre géologique. En effet, cet ensemble donne à voir et à comprendre un phénomène terrestre majeur : la rupture d'un continent dont les grands témoins sont :

- La longue faille de Limagne qui marque la limite entre la partie effondrée (plaine de la Limagne) et le socle plus ancien où reposent les volcans
- L'alignement volcanique de la Chaîne des Puys et ses 80 édifices aux formes variées (dômes, cônes, maars et leurs coulées) endormis depuis 8000 ans
- Et l'inversion de relief de la montagne de la Serre dont l'érosion naturelle a permis à cette coulée volcanique située à l'origine en fond de vallée de devenir plateau

Ces formations géologiques et leur disposition spécifique donnent parfaitement à voir comment la croûte terrestre s'est fracturée, effondrée, laissant remonter les magmas et soulevant massivement la surface. Rassemblés en un seul lieu, la faille, les volcans et le relief inversé permettent de toucher du doigt ce phénomène géologique majeur, colossal par son ampleur et sa durée (350 millions d'années).



Ce haut lieu tectonique a été révélé aux yeux du monde entier le 2 juillet 2018 lorsque l'UNESCO l'a inscrit à son patrimoine après l'avoir écarté par deux fois en 2014 et 2016. La persévérance du Conseil Départemental, qui portait la candidature, a fini par être récompensée. La Chaîne des Puys et la Faille de la Limagne est le 44ème site français inscrit sur la prestigieuse liste. Au-delà de cette précieuse distinction qui va maintenant permettre de préserver ce fabuleux patrimoine, c'est tout un territoire qui brille ! La fréquentation touristique s'en est ainsi trouvée nettement dopée. Rappelons aussi que le Puy de Dôme est le premier site naturel de France métropolitaine.



Pour en savoir plus : www.chainedespuy-failledelimagne.com

Par ailleurs, pour mettre en valeur le territoire auvergnat et ses richesses naturelles, aura lieu une exposition sur « Le monde des volcans » du 5 mars au 2 juin 2019 à la Tour de l'Horloge à Issoire - entrée libre.

Crédits photos : Jean-Claude MILLOT / Marie-Hélène Sauvadet

ANIMATIONS ET CULTURE



LE CONSEIL MUNICIPAL D'USSON PENDANT LA GUERRE DE 14 - 18

A l'occasion du 100ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, il m'a semblé intéressant d'aller voir dans le registre des délibérations du conseil municipal d'Usson les décisions qui ont été prises pendant la guerre de 14 - 18 au cours de laquelle le conseil municipal s'est réuni une trentaine de fois.

Ce qui prédomine dans ces délibérations c'est d'abord le nombre très important d'allocations ou d'aides financières attribuées par le conseil municipal à des personnes ou à des familles en grande difficulté sur le plan financier en raison du départ à la guerre du père, du mari ou d'un ou plusieurs fils mais aussi pour aider des familles dans des situations que l'on peut qualifier de misérables.

Vous trouverez dans cet article quelques exemples significatifs et représentatifs de ces nombreuses délibérations dont j'ai conservé le libellé afin que vous découvriez le vocabulaire et l'expression écrite qui étaient utilisés à cette époque.

J'ai ajouté deux délibérations intéressantes portant sur la mise en service d'une cabine téléphonique et sur une lettre du Préfet demandant que l'on modifie le nom de notre commune ainsi que deux délibérations prises après la guerre sur le renouvellement du conseil municipal et l'édification d'un monument aux morts.

Avant cela je vous ai présenté la composition du conseil municipal qui a œuvré pendant cette période ainsi que les décisions, peu nombreuses, qui ont été prises en relation avec la guerre.

Il est à noter qu'aucune décision d'investissement ou de travaux n'a été prise pendant la guerre.

Il était prévu dans le budget prévisionnel 1914 des travaux de réfection de chemins et de « la passerelle de Pranly » ainsi qu'un budget pour l'installation de la cabine téléphonique mais rien n'a été réalisé pendant cette période en raison probablement des dépenses importantes générées par la guerre (versement d'allocations ou d'aides financières attribuées aux habitants nécessiteux, souscription à un emprunt national d'Etat, etc...)

Composition du conseil municipal :

Le conseil municipal qui était en fonction au moment de la déclaration de guerre a été élu les 5 et 12 mai 1912. Il était composé des personnes suivantes (toutes les personnes sont désignées sur le registre du conseil par le nom de leur père et celui de leur mère mais sans leur prénom) : Verdier-Nebout, Vigerie-Amouroux, Geneix-Fayet, Vignal-Camus, Guerrier-Ortigier, Desgeorges-Poeuf, Amouroux-Loubaresse, Faury-Guerrier, Desgeorges-Amouroux, Massis-Bard et Bauthier-Viallard.

Les élections du maire et de l'adjoint ont eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 19 mai 1912.

Mr Faury-Guerrier, Maire sortant, est réélu maire avec 7 voix sur 10 votants.

Mr Desgeorges-Amouroux est élu adjoint avec 6 voix sur 10 votants.

Il est à noter que les conseillers municipaux ont signé le registre par le seul nom de leur père.

Pendant toute la durée de la guerre le conseil municipal s'est réuni régulièrement à raison de 6 à 8 réunions par an avec 7 conseillers car 4 ont été mobilisés (Verdier-Nebout, Vigerie-Amouroux, Desgeorges-Poeuf et Bauthier-Viallard).

Décisions en relation avec la guerre :

Dès le début de la guerre, lors de la réunion du 11 août 1914 du conseil municipal, Mr le Maire fait part aux conseillers d'une lettre de Mr le Préfet indiquant « les mesures à prendre par la commune pour assurer la rentrée et le battage des moissons et la sauvegarde des récoltes futures ».

A la réunion du 30 août, le conseil décide que « Sous la direction de l'institutrice communale, les jeunes filles de l'école, les anciennes élèves et toutes les femmes qui ne sont pas occupées au travail des champs doivent confectionner des vêtements chauds pour les soldats. Une somme de 25 francs est allouée par le conseil pour l'achat des fournitures nécessaires à cette confection ».

Le 23 janvier 1916, le conseil municipal attribue une somme de 10 francs pour le « paquet du soldat ». En outre, « L'assemblée profite de cette occasion pour adresser aux vaillants défenseurs du pays l'hommage ému de son admiration et de sa reconnaissance ».

Le 25 juin 1916, « Mr le Maire adresse un souvenir ému à la mémoire de Jules Christophe Vigerie, décoré de la Croix de guerre, conseiller municipal tombé au champ d'honneur le 24 avril 1916 à Avocourt (Meuse). Il rappelle aux membres du conseil combien leur regretté collègue était animé de l'esprit de justice et de concorde qui le plaçait toujours au-dessus des mesquines querelles de partis et lui avait acquis l'attachement unanime des habitants de la commune. L'assemblée municipale adresse à la famille l'expression de sa douloureuse sympathie et salue le brave qui a arrosé de son sang le sol de la patrie souillé par les barbares ».

Le 15 octobre 1916 « Mr le Maire expose que la commune a le devoir patriotique de participer à l'issue plus heureuse et

ANIMATIONS ET CULTURE



plus proche de la guerre imposée à la France en souscrivant à l'emprunt national ». Une somme de 600 francs prévue au budget pour « la réparation de la passerelle de Prarly qui peut être ajournée » est convertie en souscription à l'emprunt d'Etat.

Le 9 mai 1918, le conseil municipal désigne deux répartiteurs pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste des immeubles et locaux devant servir à la réquisition des logements pour les réfugiés.

Attributions d'allocations

Pendant toute la durée de la guerre de nombreuses allocations sont attribuées à des personnes ou à des familles « dans une situation des plus nécessiteuses » en raison du départ à la guerre d'un père, d'un mari, d'un frère, d'un ou plusieurs fils soutiens de familles.

Dès le mois d'août 1914, 15 allocations sont versées et pendant toute la guerre de nombreuses allocations ou aides financières seront attribuées quasiment à chaque réunion du conseil municipal.

D'autres allocations sont versées pour des raisons diverses qui ne sont pas nécessairement liées au départ d'un soldat. Le 2 novembre 1914, « un bon de pain est attribué à 13 indigents de la commune ». Celui-ci s'élève à 5 à 7 francs selon les personnes. A cette réunion le budget de la caisse municipale pour les dépenses des enfants assistés est voté.

Certains termes utilisés dans les délibérations reviennent souvent comme celui de malheureux : « Le réclamant est l'un des cultivateurs les plus malheureux de la commune » mais aussi : « nécessiteux, sans ressources, voire misérable ». Ainsi des allocations sont attribuées à « des vieillards nécessiteux, infirmes ou incurables » ou à « des femmes en couches ». De nombreuses allocations sont versées pour financer des soins médicaux ou pour des charges de famille : « Le réclamant a à sa charge son père âgé de 82 ans, malade et paralytique ».

On attribue également des aides pour des personnes qui ne peuvent plus travailler et qui sont sans ressources : « La réclamante n'a pas les ressources suffisantes pour vivre et ne peut à son âge se livrer à un travail rémunérateur » ou bien « La réclamante est dans une situation nécessitée et il lui est impossible, vu la cherté de la vie, de faire face à ses besoins ».

Le 1er novembre 1915, la commission d'assistance établit la liste nominative des indigents de la commune qui bénéficieront de l'assistance médicale gratuite en 1916. Une somme de 60 francs sera inscrite au budget.

Le 24 septembre 1916, le conseil municipal constate que « la durée de la guerre met dans la plus grande gêne les familles les plus fortunées et dans la misère celles qui tirent leurs ressources de leur travail quotidien ».

Ce jour-là le conseil « prie la commission cantonale d'attribuer une allocation militaire au nommé XXX et d'examiner sa demande qui est absolument fondée. Le réclamant peut être considéré comme le cultivateur le plus malheureux de la commune. Il n'est propriétaire que d'une surface de terrain insignifiante, il a à sa charge son père âgé de 85 ans et sa belle-mère âgée de 73 ans, il est malheureux depuis le départ de son fils et il ne parvient pas à leur procurer ce qui est indispensable à la vie ».

Le 15 octobre 1916, le conseil municipal demande qu'une allocation soit attribuée à une famille dont deux soutiens sont mobilisés en expliquant que « le revenu de son exploitation est maintenant des plus minimes. La partie qui est en vignes n'a pu être travaillée convenablement depuis le début de la guerre. La récolte est nulle, un orage de grêle a emporté le cinq juillet le peu de raisin qu'il y avait ».

En décembre, une allocation est accordée à « un réclamant qui, depuis le départ de son fils, a à sa charge sa femme qui est d'une santé délicate et ses beaux-parents malades, son beau-père a fait la campagne de 1870-71 et il ne jouit pas lui-même d'une bonne santé ».

De plus 4 femmes sont admises « au bénéfice de la loi sur les femmes en couches attendu qu'elles sont sans ressources ».

Le 15 septembre 1917, une allocation est attribuée à un habitant de Commandaire, tuteur et gérant des biens d'un soldat, pour « entretenir les propriétés en état de cultures de ce soldat ».

Le 16 décembre, une allocation est accordée à « la famille d'un cultivateur mobilisé en même temps que son fils et dont l'exploitation complètement délaissée est devenue presque inculte ».

Le 31 mars 1918, le conseil fixe à 5 francs le montant de l'allocation mensuelle versée aux bénéficiaires de l'allocation aux familles nombreuses.

Pendant toute l'année 1918, plusieurs allocations seront encore accordées : femmes dont le mari a été tué à la guerre, familles nombreuses dont le revenu est insuffisant, personnes bénéficiant de l'assistance médicale, femmes en couches...



ANIMATIONS ET CULTURE

Demande de mise en service d'une cabine téléphonique :

A la réunion du 15 juillet 1917, Mr le Maire expose au conseil que « l'établissement d'un service téléphonique a été accordé à la commune depuis plusieurs années mais ne fonctionne pas encore actuellement. Ce service est rendu encore plus nécessaire depuis la guerre, l'administration ayant souvent besoin d'adresser des instructions urgentes. Le nom de la commune figure sur le calendrier des Postes comme localité dotée du service téléphonique et télégraphique. Il en résulte que les étrangers sont déçus lorsqu'ils se présentent dans un bureau de poste pour communiquer avec Usson. De plus, les cultivateurs de la région qui ont besoin de faire soigner immédiatement des animaux domestiques pourraient appeler d'une façon rapide le vétérinaire domicilié dans la commune.

La cabine est déposée provisoirement dans un hangar où elle se détériore. L'installation de la ligne est un travail insignifiant vu le peu de distance de la route de Sauxillanges (un kilomètre).

Après en avoir délibéré et reconnu le bien-fondé de l'exposé fait par Mr le Maire, le conseil municipal sollicite instamment de l'administration qu'elle fasse procéder sans plus de retard à l'établissement de la cabine téléphonique ».

Changement du nom de la commune

A la réunion du 18 août 1918, Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr le Préfet en date du 27 juillet 1918 « appelant l'attention du conseil sur les inconvénients qui peuvent résulter de la similitude de nom de la commune avec celui d'autres communes de France et demandant soit le changement de nom de la commune soit l'addition d'un nom de complément.

Le conseil, après en avoir délibéré, considérant que la similitude signalée n'existe pas avec d'autres communes du département et que par suite toute confusion est impossible, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de changer le nom de la commune ni de le faire suivre d'un nom de complément ».

Après la guerre... Renouvellement du conseil municipal

Le conseil municipal siégera jusqu'au 10 décembre 1919. Il sera renouvelé ce jour-là à la suite des élections municipales qui ont eu lieu les 30 novembre et 7 décembre 1919.

Mr Boubon-Chabriat a été élu maire par 10 voix sur 10 votants

Mr Verdier-Nebout a été élu adjoint au maire par 9 voix sur 10 votants

Les autres membres du conseil municipal sont Vignal-Camus, Bauthier-Viallard, Desgeorges-Poeuf, Boubon-Raby, Loubresse-Cheminade, Ortigier-Redon, Massis-Bard et Maymont-Camus.

Sur les 4 conseillers ayant combattu pendant la guerre 3 ont été réélus, le quatrième Jules Christophe Vigerie est mort au combat.

Edification du Monument aux Morts

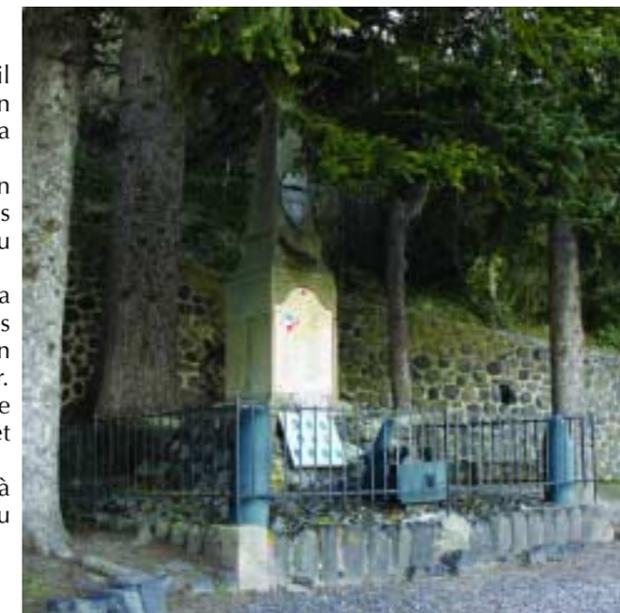
A la réunion du 23 juin 1920, « Mr le Maire expose au conseil que le désir de toute la population est de voir élever un monument pour rappeler le souvenir des soldats de la commune morts pour la France dans la Grande guerre.

Il demande à l'assemblée de solliciter de l'Administration l'autorisation d'édifier un monument et d'examiner quelles ressources la commune pourra employer pour l'exécution du projet.

Le conseil, après avoir délibéré, estimant qu'il est du devoir de la commune de donner un témoignage de reconnaissance à ses enfants morts pour la Patrie prie l'Administration de vouloir bien autoriser l'édification du monument qui perpétuera leur souvenir. Il décide que les frais seront couverts par le montant d'une souscription publique, une somme inscrite dans le budget communal et une subvention sollicitée des pouvoirs publics.

Il choisit comme emplacement le terrain communal placé à côté du cimetière en bordure du chemin qui donne accès au sommet de la butte d'Usson ».

Travail de recherches : Daniel GIRAUD



ANIMATIONS ET CULTURE



LA COMMISSION A L'ACTION SOCIALE

La Commission ouverte à l'Action Sociale est chargée d'organiser les fêtes de fin d'année pour les enfants, les ados et les aînés de la commune. Elle est composée des membres suivants :

Président : Bertrand LIVET, Maire d'Usson

Conseiller délégué : Gérard VERNET

Membres : Cécile BOSSE, Gabrielle EYMARON, Mickaël FONTANET, Béatrice GILLARD, Marie GUINEL, Florence MATHE, Jacky MONTEIL et Marie Hélène SAUVADET .

Mi-novembre, les enfants et les aînés ont reçu dans leur boîte aux lettres une invitation.

Les enfants :

Comme l'an dernier, la Commission a choisi de modifier la manifestation de fin d'année en un après-midi récréatif qui a eu lieu le Dimanche 13 Janvier 2019.

Dix-neuf enfants de moins de 11 ans, accompagnés de leurs parents, ont assisté à un spectacle de magie élaboré par la Compagnie de la Lanterne Magique.

Ce fut un réel succès : petits et grands ont été captivés par le spectacle.

Au pied du sapin, chaque enfant a découvert un cadeau personnel à lire.

L'après-midi s'est terminé par la dégustation de belles galettes et la distribution de friandises.



Les adolescents :

Comme chaque année, les adolescents jusqu'à 15 ans ont reçu un " chèque cadeau " d'une valeur de 15 €, à utiliser dans les commerces issoiriens.

Les aînés :

Le repas des aînés a eu lieu le Dimanche 16 Décembre 2018 à l'Auberge de Margot.

Quarante-neuf personnes ont répondu présent à l'invitation de la Commission à l'action sociale et ont apprécié l'excellent repas préparé par Georges de l'Auberge de la Reine Margot : Sourires, bonne humeur, plaisanteries et convivialité ont été les maîtres mots de ce moment privilégié qui permet d'échanger et de donner des nouvelles.



Au menu :

- Cotriade du Pêcheur
- Civet de cuisse de canard aux myrtilles
- Fromage
- Café gourmand

Pour les personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas pu participer à ce repas, un panier gourmand a été remis par les membres de la Commission à celles qui le souhaitent.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et belle année 2019, avec santé, bonheur et prospérité.

ANIMATIONS ET CULTURE



ABRACADABRA... et HOP-LA...

« 100% MAGIE » POUR LES ENFANTS D'USSON un spectacle de 45 minutes interactif, dynamique, drôle et poétique

En ce début d'année, à l'invitation de la Commission à l'action sociale et la Mairie d'Usson, parents et enfants de la commune se retrouvent à la salle de loisirs « le préau », le temps d'une après-midi récréative, pour entrer dans le monde secret de la magie avec Rémy Gandrille de la Compagnie de la Lanterne Magique avec son spectacle ludique et interactif : « 100% magie ». Dans une ambiance feutrée, tout le monde a été transporté, comme par magie, dans un rêve éveillé au travers d'histoires tour à tour surprenantes, poétiques, déroutantes, merveilleuses et fascinantes. Contes et magie se mêlent avec des tours de magie chinoise authentiques : sur un claquement de doigt, un livre de feuilles blanches se transforme en un carnet de dessins colorés, des cordes à plusieurs bouts et sans bout mettent à bout les spectateurs ébahis, des anneaux chinois s'enclavent et se désenclavent à un rythme hallucinant, des boules de Ying et de Yang passent à travers le corps d'enfants- acteurs-spectateurs... et puis notre magicien raconte qu'il a rencontré, lors de son grand périple le long du Yang Tsé Kiang, Mme Gao : une artiste au cœur pur qui pratique l'art du papier découpé et à la façon de



l'héroïne de son conte Mamili, ses doigts transforment en quelques coups de ciseaux un morceau de papier en un simple flocon de neige... qui poétiquement fait naître la neige. Puis troquant son costume hanfu pour un habit plus conventionnel - en 9 secondes 1/2 -, l'artiste multiplie avec élégance les tours de passe-passe dans un mélange subtil de mystère, d'humour, d'énergie et de vitalité : sac à l'œuf, tours avec des cartes, des carambars, des pièces qui apparaissent et disparaissent, réapparaissent repoussant sans cesse les limites de la raison... Le spectacle s'est terminé avec distinction sur une note lumineuse... entre réalité et illusion... mais chut !!!

L'après-midi s'est achevée avec le traditionnel quatre-heures autour de galettes rondes et dorées, confiseries... Chaque enfant s'est réjoui de découvrir sur le tapis magique un cadeau personnel à lire.

En savoir plus : <http://www.issoire.fr>



ANIMATIONS ET CULTURE



FESTIVAL DU TRAC : LA SCENE ETAIT LA RUE !

Ouvrir un périmètre défini à des actions culturelles de qualité, rassembler et fusionner les énergies, moyens et compétences des différents acteurs locaux (communes, associations, artistes et artisans d'art locaux, simples citoyens...) est ce qui a poussé les communes d'Egliseneuve-des-Liards, Saint-Jean-en-Val, Sauxillanges, Sugères et Usson à créer La Fée des ACTS (Fédération des Arts et Cultures sur le Territoire de Sauxillanges).

Cette synergie a permis de mettre sur pied la 1ère édition du festival du TRAC (Théâtre de Rue, Arts et Culture) soutenue par l'Agglo Pays d'Issoire et le Conseil Départemental qui a eu lieu à Sauxillanges du 27 au 30 septembre 2018. Une vraie réussite et belle récompense pour les organisateurs et les nombreux bénévoles avec une affluence inouïe, estimée de 100 à 300 spectateurs par spectacle... Cerise sur le gâteau : pas une seule goutte de pluie malgré des températures qui ont fait le grand écart.

Il faut souligner que la logistique - communication, accueil du public et des artistes, restauration, buvettes - est venue compléter à la perfection l'offre de spectacles et d'animations qui en amont avait été longuement et sagement concoctée, griffée Christophe Vezon, président de la Fée des ACTS.

Musique, fanfare, danse, théâtre de rue, cirque, déambulations, mimes, marché... Les Arts de la Rue dans ces différents registres ont été mis à l'honneur dans plusieurs lieux emblématiques de la cité, en déambulation comme la fanfare « Ktipiétok Orkestar », l'association « Tango Sauxillanges », les Cie « Blôffique Théâtre », « L'escalier qui monte », « Narvalo »... ou en station comme les chorales des « 3 tours » et « de la Comté », le Théâtre de la Goutte d'eau,



les concerts des « Chemineaux de la Lune », des « Flying Tractors », « Koclair »..., les lectures..., les Cie « Zoolians », « avec des géraniums », « le tiroir aux coquelicots », « la grange aux ailes » ou encore « Circolabile »...

Pour les artistes d'une trentaine de compagnies de formation locales, régionales voir internationales, professionnelles et amatrices, et pour ceux qui ont animé au travers d'ateliers pour enfants (fabrication de cerfs-volants, de bâtons du diable, dessins...), ces trois journées intenses, presque marathoniennes, ont permis de créer de véritables échanges avec un public de tous âges.

Ce festival a été aussi un moment de partage entre les comédiens et les écoles de Sauxillanges avec du hip hop et une résidence d'artistes qui ont permis aux enfants de découvrir les dessous de la scène.

Un week-end avec de gros coups de cœur... qui appelle une suite !!!

Photos : Marie-Hélène Sauvaget

ANIMATIONS ET CULTURE



LA CARTE FREE PASS

Totalement gratuite, la carte « Free Pass », valable sur l'année scolaire du 1er septembre au 31 août, permet aux jeunes âgés de 11 à 20 ans inclus d'avoir accès à :

- des réductions et des avantages auprès d'associations, de commerces et de services municipaux (médiathèque, spectacles, centre aqualudique).
- 3 chèques cadeaux de l'Office de Commerce d'Issoire pour un montant de 35 €.

Lors de la saison 2017-2018, 11 enfants d'Usson ont retiré leur carte et ont ainsi pu bénéficier de ces avantages.

Pour la saison 2018-2019, le conseil municipal d'Usson a renouvelé la convention avec la ville d'Issoire. Le coût pour notre commune est de 35 € par an et par jeune retirant sa carte FREE PASS auprès de la Maison des jeunes d'Issoire. Sur la saison en cours, 45 jeunes sont susceptibles de bénéficier de ce dispositif, ce qui induit, en cas d'adhésion de l'ensemble des jeunes, un budget de 1 575 € voulu par la municipalité en faveur de notre jeunesse.

Pour en bénéficier, il faut que les jeunes aillent retirer leur passeport à la Maison des Jeunes, Chemin de la fraternité à Issoire, munis d'une photo d'identité, d'une pièce d'identité ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou portable, facture de gaz ou d'électricité).

Horaires d'ouverture :

- Périodes scolaires: mardi, mercredi, vendredi et samedi de 16h30 à 18h30
- Vacances scolaires: lundi, mardi, mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

Tél. : 04 73 55 14 29

En savoir plus : <http://www.issoire.fr>

USSON SE SOUVIENT...

Deux fois par an, le 8 mai et le 11 novembre, les Ussonnais se recueillent devant le monument aux morts pour rendre hommage à ceux qui sont tombés pour que nous soyons vivants, pour que nous soyons libres.

Le 8 mai 1945, à Reims, symbolique cité martyre du 1er conflit mondial, l'Allemagne nazie capitulait. Le Reich hitlérien qui devait durer 1000 ans, s'effondrait avec son cortège sinistre de pays exploités et dévastés, de villes en ruines, de populations exsangues, avec l'horreur de l'holocauste et des camps d'extermination.

En 1918, à 11 h du matin, le 11ème jour du 11ème mois, sur tous les champs de bataille, les clairons se répondaient, annonçant le cessez-le-feu mettant ainsi fin à la Grande guerre et à 4 ans de combats acharnés, de villes anéanties, de campagnes bouleversées, de millions de morts.

Ce 11 novembre 2018 prenait à Usson, une double signification : d'abord, comme partout en France, on commémorait le centième anniversaire de la fin de cette boucherie, la fin de ce qu'on espérait être « la der des der », la paix enfin retrouvée, mais aussi la pose d'une nouvelle plaque, dévoilant, après un formidable travail de recherches, la liste et les portraits restaurés des combattants ussonnais, morts pour la France.



PELERINAGE A NOTRE-DAME D'USSON

Le jeudi 10 mai 2018, le monde chrétien célébrait la fête de l'Ascension et à Rome, le Pape donnait sa bénédiction « urbi et orbi », à la Ville et au monde. Mais à Usson, ce jour-là était aussi l'occasion, depuis plusieurs années, du pèlerinage sur le thème « En famille, en peuple, en l'Eglise » rassemblant les chrétiens des 30 communes composant la paroisse d'Issoire. Après la messe en l'église saint Maurice célébrée par le Père Jean-Louis Vincent, tous sont montés sur la butte, vers la statue de la Vierge, dominant les 4 relais de la paroisse. La matinée s'est terminée par un verre de l'amitié offert par le Club de la butte et Usson Passé Présent où tous ont pu se retrouver et échanger dans une sympathique ambiance.





LES MEDIEVALES D'USSON Comité d'Animation Centre Culturel

Après deux premières éditions largement plébiscitées, le troisième tournoi d'archerie médiévale ussonnais s'est définitivement installé dans le paysage événementiel de l'agglomération du Pays d'Issoire. Un comptage réalisé à l'entrée de la manifestation nous a permis d'estimer le nombre de visiteurs aux alentours de 2500 sur l'ensemble du week-end.

Plus d'une dizaine de compagnies d'archers médiévaux venues des 4 coins de la France ont participé à cet événement. Cette manifestation, qui se veut familiale et à la portée de tous les budgets, assure des jeux gratuits d'adresse et de combat pour les enfants de tout âge, un spectacle culturel API, deux troupes de musiciens sur les deux jours, une mini ferme pédagogique, et des défilés de cavalières costumées en chevaux de trait, tout ceci en parallèle du tournoi.



Nous en profitons pour remercier :

- la municipalité qui nous aide et nous soutient depuis le début de cette aventure,
- David, Roland et Josette VIGNAL, pour le prêt de leurs champs,
- M. et Mme BOYER pour le prêt de leur cour où se déroule le spectacle de l'API,
- Tous les bénévoles, car sans eux rien n'aurait été possible.



Un apéritif dînatoire a été organisé le 23 novembre dernier à la salle des fêtes pour fêter dans la convivialité ce succès. Le comité d'animation va reconduire cet événement le week-end du **4 et 5 mai 2019**.

De nombreux archers de la France entière ont déjà manifesté leur intention de participer au prochain tournoi qui gagne en renommée. Nous allons proposer cette année un panel enrichi d'animations à savoir : la compagnie d'animation et d'évocation médiévales «Entre chien et jeux», la compagnie «Les Ecuyers du marchidial», le groupe de musique et danses «Les Pescaluna», un groupe de cracheur de feu. Nous proposerons également une déambulation de cavalières costumées avec leurs chevaux de trait, l'installation d'une mini-ferme ainsi qu'un marché médiéval avec des artisans de la région. La Compagnie Emilie Valantin, proposera le dimanche après-midi des contes et histoires médiévales.

La réussite de cette 4ème édition est essentielle pour notre manifestation car il se profile, dans le cadre du tournoi d'archerie médiévale, la possibilité d'intégrer l'organisation d'un événement médiéval de portée nationale : « Les tournois du ceinturon d'argent », qui comportent quatre activités :

- combat à l'épée 13ème siècle,
- combat à l'épée 14ème siècle,
- tournoi d'archerie,
- tournoi d'arbalèstrie,

Cela sur trois années consécutives, sur 6 villes (USSON, ORANGE, ALBY/CHERAN, SAINT QUENTIN FALLAVIER, CRUSSOL, LA PENNE SUR HUVEAUNNE).

Si le projet aboutit, notre village aurait l'honneur d'accueillir deux de ces activités notamment les tournois d'archerie et le combat à l'épée 13ème siècle.



Cette manifestation, qui met en valeur et contribue à la notoriété de notre village, est également une opportunité de rassembler les Ussonais autour d'un projet commun qui se réalise dans la convivialité, l'enthousiasme et la dynamique que l'on connaît depuis le début de cet événement. Nous avons eu la très agréable surprise cette année de comptabiliser 53 nouvelles adhésions pour étoffer la structure du comité d'animation.

Toutes celles et tous ceux qui veulent se joindre à nous seront les bienvenus.

Le Comité d'Animation

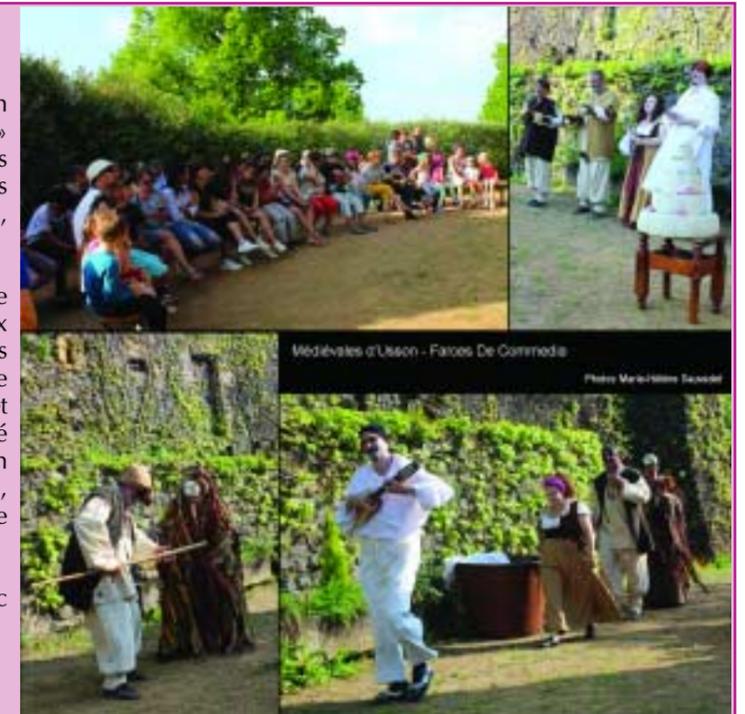


Les P'tits Papiers :

Dans le cadre des Médiévales d'Usson, la saison culturelle de l'Agglo Pays d'Issoire « les P'tits Papiers » a proposé du théâtre tout public et gratuit « Les farces de Commedia » avec les comparses de la Cie Les Têtes de Bois : Zanni, Pantalone, Scaramouche, Isabella...

Trois farces burlesques du Moyen-Age : la Révolte de Zanni, Pantalone dans tous ses états et les Deux Mendians dénoncent avec humour et énergie les injustices, les travers et ridicules intemporels de l'être humain. Par l'entremise de la commedia dell'arte et de ses masques, les 4 artistes ont brocardé joyeusement les faiblesses et l'avidité ! De lazzi en saynètes loufoques, ils ont mêlé mime, masques, acrobaties, improvisation et musique pour donner vie à leurs personnages haut en couleurs.

Une représentation réussie pour un public enthousiaste et venu en nombre.





USSON PASSE PRESENT

C'est sous le signe de la Musique qu'a été placée la saison 2018 avec les **1ères MUSICALES D'USSON**.

En ouverture, c'est d'abord, à l'église, le quatuor vocal **ENTRENOTES** de Paris avec au piano, Simon Ohanian. Bien connu des Ussonnais, cet ensemble a voulu fêter son 10e anniversaire avec un florilège d'œuvres du XVIe au XIXe s.

Le 20 juillet, toujours à l'église, la voix de **YUN LI** accompagnée au piano par **Pierre COURTHIADE** a emmené les spectateurs sur la Route de la soie sur les pas de Marco Polo, de Venise à Pékin, la 2eme partie du programme étant plus spécifiquement consacrée à des mélodies chinoises traditionnelles ou populaires.



Pour finir, encore des habitués : le 4 août, les fastes de **VERSAILLES, GLOIRE DU ROI SOLEIL**, ont revêtu pour 300 spectateurs sur l'esplanade des remparts, grâce aux 80 musiciens de La Flèche, un ensemble de cuivres et percussions, deux comédiens et un groupe de danse « Renaissance et baroque ».

La soirée s'est achevée dans une taverne organisée par le COMITE D'ANIMATION avec des animations autour d'un spectacle tout en lumière de cracheurs de feu.

Le succès de ces manifestations nous encourage à poursuivre l'expérience cette année, grâce à l'appui de la municipalité, du Conseil départemental et de l'Agglo du Pays d'Issoire.

USSON PASSE PRESENT a également organisé le **1er SALON DES COLLECTIONNEURS** en juillet, une expérience un peu décevante, compte tenu d'autres brocantes mais surtout de la date, coïncidant avec la coupe du monde de foot !

Enfin, 3 visites commentées pour des groupes ont rassemblé une centaine de visiteurs venus de toute la France.



En conclusion, une saison riche. Celle de 2019 se profile avec des concerts, une grande exposition dans la salle du Préau, une foire aux livres et aux disques et des visites. Nous vous y attendons nombreux et souhaitons vos suggestions pour encore l'améliorer.

CONTACT : Jean-Pierre AMIET – 04 73 89 34 66 ou 06 01 42 00 82



CLUB DE LA BUTTE

Le Club de la Butte est une branche des Aînés Ruraux-Généralions Mouvement. Il compte cette année 28 adhérents, en légère baisse par rapport aux années précédentes.

Deux réunions mensuelles, les premiers et troisièmes mardis après-midi, permettent aux personnes retraitées ou non de se réunir au Centre de Loisirs " Le Préau " et de passer un moment de détente et de convivialité.

En 2018, les manifestations organisées par le Club ont été les suivantes :

- le 10 Juin : Thé dansant à la salle des fêtes du Chauffour
- le 23 Septembre: Thé dansant à la salle des fêtes du Chauffour
- le 27 Octobre : Loto annuel au Centre de Loisirs " Le Préau "
- le 18 Novembre : Thé dansant à la salle des fêtes de Sauxil-langes



En Septembre, plusieurs adhérents ont participé au voyage annuel organisé par le Club de Gignat, au Plan de la Tour dans le Var.

Le programme était le suivant :

- Visite de Nice et son marché aux fleurs ,
- Déplacement à Saint Tropez en bateau avec visite de la vieille ville et son marché ,
- Visite de Gassin et de Ramatuelle (Jardins de Rayol)
- Les gorges du Verdon
- Moustier Sainte Marie et ses faïences.

Pour terminer cette année 2018, le Club de la Butte a offert un repas à tous ses adhérents à l'Auberge de Margot le 2 Décembre.

En 2019, deux Thés dansants sont prévus : le 09 Juin et le 22 Septembre.

Le loto annuel aura lieu le Dimanche 26 Octobre.

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez contacter Gabrielle Eymaron au 04 73 71 04 58.

Tous les membres du Club de la Butte vous souhaitent, ainsi qu'à votre famille et vos proches, une bonne et heureuse année 2019.

**La Présidente
Gabrielle EYMARON**



ASSOCIATION DES CHEMINS D'USSON

2019 est une année d'anniversaire pour l'association des chemins d'Usson ! Cela fait 10 ans que notre association voyait le jour sous l'impulsion de quelques personnes de notre commune.

Si vous habitez Usson ou dans un hameau de la commune, vous pouvez prendre n'importe quelle direction pour une petite marche ou randonnée pour vous changer les idées ou admirer tout simplement le paysage.



La vocation de notre association est d'entretenir et d'embellir les chemins. Le chemin de Claire reliant Usson à Sauxillanges a été revu pour l'entretien car nous travaillons en partenariat avec l'Association Sport Sentiers de Sauxillanges.

Un grand merci aux bénévoles de notre association qui œuvrent toujours dans l'intérêt de tous et de la municipalité par sa participation financière pour l'aboutissement des projets.

Une nouvelle signalétique a été mise en place par la Mairie au départ du parking reprenant l'ensemble des possibilités des randonnées d'Usson et avec votre smartphone vous pouvez enregistrer votre itinéraire.

Comme chaque année, le dimanche **7 avril 2019** aura lieu notre randonnée et nous comptons sur votre participation avec vos amis ou tout simplement avec votre famille.

Notre association s'ouvre à l'extérieur : une nouvelle association a vu le jour à Sauxillanges et s'appelle « **Randos d'ici ou d'ailleurs** », créée à l'initiative de randonneurs et d'élus du secteur, dont Bertrand Livet notre maire.

Cette association a pour but de créer un événement randonnée sur un territoire qui s'étend de Sauxillanges à Saint Germain Lembron en passant notamment par Le Vernet la Varenne, La Combelle, la vallée des Saints, Boudes, Issoire et **Usson**.

Elle prépare actuellement un « **Festival des Randonneurs** » qui devrait avoir lieu les **5 et 6 octobre 2019** avec des animations, notamment sur le thème de la randonnée géologique.

Si vous avez un peu de temps libre rejoignez-nous pour renforcer l'équipe et l'essentiel est de participer par votre contribution, et de plus dans la bonne humeur et la convivialité.

Jean Pierre Granier,
Président.



ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE SAINT-MAURICE

« Hier », en Juillet 2018, j'annonçais ainsi la création de notre Association en faisant appel à toutes les bonnes volontés :

Le clocher de mon village c'est celui d'un des « Plus beaux villages de France ».

Ce vieux clocher se lézarde et les profondes rides du temps portent témoignage de l'âge de sa petite église qui a connu une reine de France, Marguerite de Valois, et accompagné les heures de tous ceux, anonymes, qui l'ont bâtie de leurs mains.

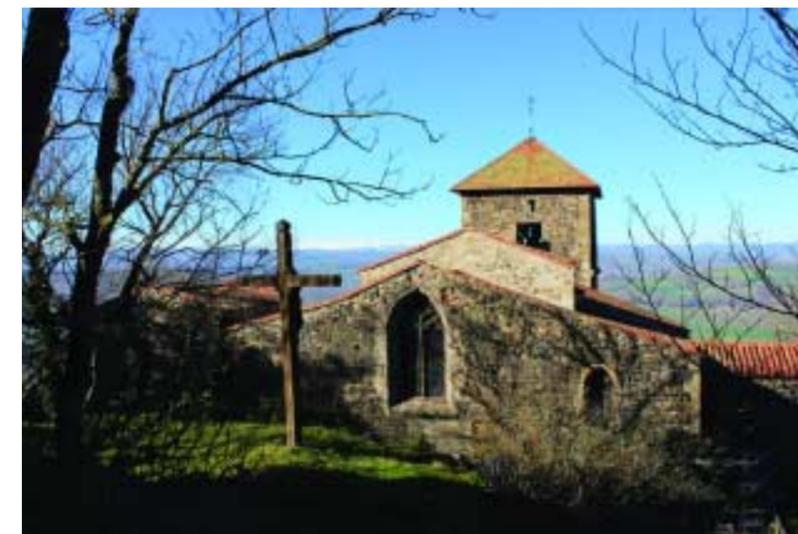
Au-delà de l'édifice religieux, l'église est le signe le plus visible de la capacité des hommes à s'unir pour construire.

Et maintenant, il s'agit de s'unir pour... sauver ! Le sauvetage, ce sont les moyens financiers qui permettent d'assumer le coût des études techniques préalables et des futurs travaux.

Alors, en parfaite harmonie avec le Conseil Municipal d'USSON, tant sur le constat que sur le projet, une petite équipe de femmes et d'hommes de bonne volonté s'est réunie pour créer « l'Association des Amis de l'Eglise Saint Maurice d'Usson d'Auvergne ».

Déjà, l'oreille attentive et bienveillante des Pouvoirs Publics nous a permis de construire un dossier fiable avec la capacité de délivrer aux « futurs généreux » le reçu fiscal ouvrant droit à réduction d'impôt au titre des dons.

MERCI à tous ceux qui voudront bien rejoindre notre projet pour la sauvegarde de ce beau patrimoine auvergnat.



Et, « Aujourd'hui », en Janvier 2019, c'est une joie, pour mon équipe et moi-même, d'annoncer d'ores et déjà les premiers succès de nos démarches et de remercier toutes celles et ceux qui s'y sont associés, et plus particulièrement Bertrand Livet, Maire d'Usson, et son Conseil Municipal.

Grâce à l'engagement des Ussonais et des auvergnats voisins, ou de cœur, notre collecte financière a, en très peu de temps, atteint un niveau permettant de contribuer à financer significativement l'étude technique dite « préalable ». Donc la première phase de notre objectif peut être considérée comme réalisée. Bien entendu, nous poursuivons notre recherche de finances pour accompagner les prochaines phases de ce projet ambitieux mais indispensable.

A toutes et tous, je souhaite donc la capacité de poursuivre dans l'harmonie cette œuvre commune.

A toutes et tous, à chacune et à chacun, je souhaite « LE MEILLEUR » pour cette nouvelle année, avec force et santé et joie dans les cœurs.

Bonne année, très bonne année 2019 !!!

Gérard Lebègue,
Président de l'association des amis de l'église Saint Maurice





ARVERNETOURIX

Un air de convivialité avec Arvernetourix
Créée au cours de l'année 2018, l'association Arvernetourix a pour but la gestion du secrétariat artistique de divers groupes musicaux professionnels, et de promouvoir la composition musicale. Pour officialiser sa création, cette structure usonnaise présidée par Mickael Fontanet a organisé un apéro concert le 17 novembre dernier au centre de Loisirs Le Préau. Le chanteur vigneron Vent d'Ange et la chanteuse "ethnique" Ena Luis ont délivré de ravissantes chansons au public présent. Une soirée pour jouer l'air de la convivialité et du partage, comme l'était autrefois les veillées.



ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE SAUXILLANGES

L'assemblée Générale se tiendra le dimanche 17 mars 2019. Venez nombreux(ses) assister et participer, nous serons enchantés de vous accueillir.

En 2018, trois collectes organisées, le 9 mars : 65 donneurs dont 2 nouveaux, le 14 août : 75 donneurs dont 9 nouveaux et 7 décembre : 43 donneurs dont 1 nouveau soit 183 donneurs. Bilan positif malgré la faible participation de décembre.

Ces bons résultats, même s'ils peuvent être encore améliorés, sont le fruit d'un investissement de longue haleine pour chacun des bénévoles. Les moyens de communications utilisés ont été augmentés : flyers, banderoles, affichages, panneaux le long des routes et municipalités pour infos auprès des jeunes.



Des interventions dans les écoles sont à l'étude pour être réalisées.

En 2019, trois collectes auront lieu les vendredi 8 mars, mardi 13 août & vendredi 6 décembre.

Les stocks de sang de l'E.F.S. sont souvent réduits, d'où l'intérêt que chacun, chacune se sentent concernés et accomplissent le geste du donneurs.

Le 3 mars 2019, Sauxillanges sera l'hôte de l'Assemblée Générale de l'Union Départementale des donneurs de sang qui regroupera environ 200 personnes.

Tous les bénévoles de l'Association participeront à l'organisation.

Le don de sang est très important.

Il peut servir à vous-même, un membre de votre famille, un une proche, un ami, une amie, un voisin, une voisine.

Faites le bon geste en offrant sang, plasma et moëlle osseuse.



GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Etat civil (Renseignements en ligne : taper la rubrique recherchée sur www.service-public.fr)

- Déclaration de naissance : s'adresser à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent la naissance.
- Déclaration de décès : La déclaration de décès est une démarche obligatoire qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation.
- Extrait de naissance délivré gratuitement par la mairie du lieu de naissance.
- Extrait d'acte de mariage délivré gratuitement par la mairie du lieu de mariage.
- Acte de décès délivré gratuitement par la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.

En soir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359>

Identité - Passeport

- Carte Nationale d'Identité : (validité 15 ans)
- Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes: Issoire, Brassac Les Mines ou encore Massiac.
- Passeport Biométrique (validité 10 ans pour les personnes majeures ou 5 ans pour les enfants mineurs).
- Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies suivantes : Issoire, Brassac Les Mines ou encore Massiac.

En soir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs de nationalité française

Pour les enfants mineurs de nationalité française, elle est téléchargeable sur ordinateur et n'est plus délivrée en mairie.

Elections

- Carte électorale :
- Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.
- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

Vous pouvez vous inscrire :

- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public,
- soit à la mairie de la commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans.

Divers

- Certificat de concubinage : s'adresser à la mairie du domicile munis d'une pièce d'identité et des justificatifs de domicile pour les personnes vivant ensemble afin de remplir l'attestation sur l'honneur de vie commune.
- Pacte Civil de solidarité (PACS) : vous devez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire
- Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du Pacs, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur Pacs, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.
- Recensement militaire : tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser
 - auprès de la mairie de son domicile,
 - ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile.
- Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport et Livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile
- Carte de séjour : délivrée par la Préfecture 18 boulevard Desaix 63000 Clermont-Fd.



Numéros utiles

Noms	Adresses	Téléphones
ADMR Aide à domicile en milieu rural Aides ménagères	2 place Saint Martin 63490 Sauxillanges	04 73 96 87 96
Association « Les plus beaux villages de France »	Rue de la barrière 19500 Collonges La Rouge	05 55 84 08 50
Bibliothèque de Sauxillanges	Mairie de Sauxillanges 63490 Sauxillanges	04 73 96 37 65 Mercredi et Vendredi 16h30-18h30. 1 ^{er} et 3 ^{eme} dimanche du mois 10h-12h
CAF Caisse d'allocations Familiales	15 Rue du Mas 63500 Issoire	08 10 25 63 10 Ouvert du Lu au Ve (sauf Je) de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
CPAM Caisse primaire d'Assurance Maladie	28 Rue Antonin Gaillard 63500 Issoire	36 46 Ouvert du Lu au Ve de 8h30 à 12h et 13h30 à 16h
CLIC Centre Local d'Information et de Coordination	11 Rue Espagnon 63500 Issoire	04 73 89 67 38 Ouvert du Lu au Ve de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h
Agglo Pays d'Issoire Administration Générale	7 ^{ter} Boulevard André Malraux BP90162 63504 Issoire Cedex	04 15 62 20 00 www.capissoire.fr
Agglo Pays d'Issoire Pôle Economie/Attractivité (Economie/Agriculture/Culture/ Tourisme/Patrimoine/Musique)	95 rue de Lavaur 63500 Issoire	04 73 55 94 56 economie@capissoire.fr
Agglo Pays d'Issoire Pôle Cadre de vie, Solidarités et Mobilité (Aide à la personne/Maintien à domicile/Soins Infirmiers/Livraison repas/Action social/Aide à l'habitat/ Mobilité et transport)	Amarante 3 bis rue Jean Bigot 63500 Issoire	04 15 62 20 01
Agglo Pays d'Issoire Pôle Aménagement durable de l'espace (Urbanisme/Environnement/Energie/ Milieux aquatiques)	Résidence le Postillon Place du postillon 63500 Issoire	04 73 55 90 48
Agglo Pays d'Issoire Pôle Enfance, jeunesse et sport (Crèches et RAM/Centre de Loisirs et Accueil ados/Centre aqualudique Issoire/Gymnase Champeix)	7 ^{ter} Boulevard André Malraux BP90162 63504 Issoire Cedex	04 15 62 20 00 pejs@capissoire.fr
Conseil départemental du Puy de Dôme	Hôtel du Département 24 Rue St Esprit 63000 Clermont-Ferrand	04 73 42 20 20
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	59 Boulevard Léon Jouhaux CS90706 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2	04 73 31 85 85
	1 esplanade Francois Mitterrand CS20033 69269 Lyon Cedex 2	04 26 73 40 00
Déchetterie de Sauxillanges	Chemin des Rochettes Route de St Babel 63490 Sauxillanges	04 73 96 88 92 Ouverture : Lundi de 14h / 18 h Mardi au Vendredi 10h /12h – 14h /18h Samedi de 9h/12 – 14h/18h



Noms	Adresses	Téléphones
Direction Départementale des Territoires Puy de Dôme	22 av Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 85 00
Orange France Télécom Service commercial Accueil professionnels	Rue Jean Bigot Centre commercial Carrefour 63500 Issoire	10 14 10 16
Informations SNCF	Avenue de la gare 63500 Issoire	www.infolignes.com
Gendarmerie Communauté de Brigades de Sauxillanges et Brassac les Mines	19 route d'Issoire 63490 Sauxillanges	04 73 96 81 55 Ouverture du Public : Mardi 8h-12h et Vendredi 14h-18h Sinon, transfert de l'accueil du public à la Gendarmerie de Brassac les Mines du Lu au Sa 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h Dimanche de 9h à 12h et 15h à 18h Tel : 04 73 54 08 88
Centre des Finances publics	3 Bd Léon Blum 63500 Issoire	04 73 89 76 00 (standard) 3631 Ouverture du public : Du Mardi au Vendredi de 9h /à 12h -14h/ à 16h45 Samedi de 9h /12h
La Poste	Place de la Liberté 63490 Sauxillanges	0420102020
Suez Eaux France	10 Avenue Pierre Mendés France 63500 Issoire	04 73 96 80 25 Ouverture : lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-17h
Mairie de Sauxillanges	2 Place St Martin 63490 Sauxillanges	04 73 71 05 90 Ouverture : Lundi 9h-13h / Jeudi 14h-18h30/ Samedi (1 ^{er} et 3 ^{eme} du mois) 8h30-10h30
Mairie d'Usson	Rue de la Mairie 63490 Usson	04 73 96 82 24
Maison de retraite EHPAD	6 Rue de l'Hospice 63490 Sauxillanges	04 73 89 70 52
MSA Mutualité Sociale Agricole Service social	24 Avenue Jean Jaurès 63500 Issoire	04 73 89 15 90 info@issoire-tourisme.fr
Office de tourisme Pays d'Issoire	9 place St Paul 63500 Issoire	04 73 95 57 57
Parc Naturel Régional Livradois Forez	Maison du parc 63880 St Gervais-sous- Meymont	04 73 98 63 63
Préfecture du Puy de Dôme	18 Bd Desaix 63500 Clermont-Ferrand	04 73 89 07 76
Sous-Préfecture d'Issoire	1 Bd de la Sous-Préfecture 63500 Issoire	04 73 96 82 56
Maison Médicale de Sauxillanges	ZA les Champs Rouges 63490 Sauxillanges	04 73 96 86 33
Cabinet Infirmier Sauxillanges	Maison Médicale Route de Sugères 63490 Sauxillanges	04 73 55 06 76
UFC Issoire / Ambert	Maison des Associations 20 Rue du Palais 63500 Issoire	
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES		
Cartes bleues perdues ou volées		08 92 70 57 05
Chèques volés 24h/24h - 7j/7j		08 92 68 32 08
Centre info routière	www.bison-fute.gouv.fr	08 00 10 02 00
Info état des routes Puy de Dôme	www.puy-de- dome.fr/routes/inforoute-63.html	04 73 42 02 63





